

RÉUNION DE RENTRÉE

Seniors

Masculins / Féminines

et Jeunes Masculins



SAISON 2020 / 2021





RÉUNION DE RENTRÉE
Seniors Masculins / Féminines
et Jeunes Masculins

- **Mot du Président du District**
- **Protocoles Sanitaires**
- **Les Commissions**
- **Les Calendriers Saison 2020/2021**
- **Compétitions**
- **Discipline**
- **La Feuille de Match Informatisée (FMI)**
- **Arbitrage**
- **Les Labels FFF**
- **L-A NewsLetter**
- **Assemblée Générale**
- **Questions Diverses**

ORDRE DU JOUR

- **Mot du Président**





RÉUNION DE RENTRÉE
Seniors Masculins / Féminines
et Jeunes Masculins

- Mot du Président du District
- **Protocoles Sanitaires**
- Les Commissions
- Les Calendriers Saison 2020/2021
- Compétitions
- Discipline
- La Feuille de Match Informatisée (FMI)
- Arbitrage
- Les Labels FFF
- L-A NewsLetter
- Assemblée Générale
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR

Les VESTIAIRES

Les vestiaires sont autorisés sous réserve du respect des règles sanitaires suivantes :

- **Limiter le nombre de personnes** présentes dans les vestiaires aux seuls acteurs du match,
- **Limiter le temps de présence** dans les vestiaires,
- **Utiliser une douche sur deux**
- **Aérer et désinfecter** les vestiaires régulièrement
- **Utiliser du gel hydroalcoolique ou désinfecter la tablette servant à la FMI après chaque manipulation,**



Nettoyage des vestiaires

Il est préconisé de nettoyer les vestiaires, toilettes entre chaque rencontre avec un produit désinfectant répondant à la norme EN 14476. Il est préconisé également l'aération des locaux durant 15 minutes. Il peut être demandé un temps supplémentaire entre deux rencontres (la demande doit avoir été anticipée).



Si une municipalité interdit l'accès aux vestiaires, le match doit se dérouler.

Les personnes se changent en extérieur ou arrivent en tenue de sport. La non mise à disposition des vestiaires ne constitue pas un motif de report ou d'annulation d'un match.

Il est fortement conseillé d'informer au préalable les instances organisatrices de la rencontre qui avertira les arbitres et le(s) club(s) adverse(s) concerné(s).

BORDEREAU D'ÉMARGEMENT

- **Le bordereau d'émargement** confirmant la prise de connaissance individuelle par **les personnes de la délégation (joueurs et encadrement)** du Questionnaire Stade Covid-19 et l'acceptation de son contenu est à **remettre au délégué de match.**
- Le fait de ne pas remettre ce bordereau n'empêchera pas le déroulement du match. **Cependant, le club défaillant pourra être tenu responsable si des problèmes ultérieurs surviennent.**
- **Ce document à conserver 15 jours** vise à faciliter la recherche de « cas contact » en cas notamment de demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

BORDEREAU D'ÉMARGEMENT et QUESTIONNAIRE

Bordereau d'émargement – Questionnaire Covid19

BORDEREAU D'EMARGEMENT

Nom du club :

« Reconnais avoir pris connaissance du questionnaire stade Covid-19 transmis par l'organisateur de la manifestation ;
 M'engage à faire remonter à mon club de manière sincère toute information dans l'hypothèse où je suis atteint ou pense être atteint d'un ou de plusieurs symptômes, afin qu'il en informe (sans divulguer mon identité) sans délai l'organisateur de la manifestation et qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent ;
 M'engage à respecter l'ensemble des gestes barrières durant la totalité du temps passé dans l'enceinte du stade accueillant la manifestation. »

Nom	Prénom	Date	Signature

À remettre au délégué de match
 À conserver 15 jours
 Document destinée aux personnes majeures

QUESTIONNAIRE STADE « COVID-19 »

- OUI / NON Avez-vous de la fièvre > 38°C ?
- OUI / NON Avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous une difficulté à respirer ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous une douleur dans la poitrine ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous des maux de tête ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous noté une forte diminution de votre goût ou de votre odorat ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous un mal de gorge ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous des douleurs musculaires ou des courbatures inhabituelles ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous des éruptions cutanées ou des engelures ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous de la diarrhée ces dernières 24 heures ?
- OUI / NON Avez-vous une perte de goût ou de l'odorat depuis 7 jours ?
- OUI / NON Avez-vous une fatigue inhabituelle ces derniers jours ? Si OUI (répondre à la question ci-dessous)
- OUI / NON Cette fatigue vous oblige-t-elle à vous reposer plus de la moitié de la journée ?
- OUI / NON Êtes-vous dans l'impossibilité de vous alimenter ou de boire depuis 24 h ou plus ?
- OUI / NON Avez-vous été en contact avec des personnes ayant eu la maladie COVID-19 ou suspectes depuis 7 jours ?
- OUI / NON Avez-vous consulté un médecin pour des symptômes se rapportant à la maladie COVID-19 depuis 7 jours ?
- OUI / NON Avez-vous été alerté d'un cas contact par l'application STOPCOVID depuis 7 jours ?
- OUI / NON Avez-vous eu un test PCR positif pour la maladie COVID-19 depuis 7 jours ?

VOUS ÊTES INVITÉ A NE PAS VOUS RENDRE AU STADE ET, LE CAS ECHEANT, VOUS ISOLER et CONSULTER UN MEDECIN si

- ⇒ Vous avez la maladie Covid-19
- ⇒ Vous avez été en contact avec un malade du Covid-19
- ⇒ Si vous avez répondu "OUI" à une des questions ci-dessus

Questionnaire personnel
 à conserver par le licencié

OFFICIELS

Le club recevant est en charge de fournir les éléments nécessaires aux gestes barrière et à la protection des officiels (délégués, arbitres...) :

- à savoir vestiaires désinfectés (si accessibles),
- gel hydroalcoolique,
- masque.



Les arbitres ont été dotés de gourdes et de masques par le District

Les arbitres peuvent consigner dans leur rapport tout manquement aux règles sanitaires mais n'ont pas pouvoir d'arrêter une rencontre.



ACCUEIL DU PUBLIC (Spectateurs)

Le dernier décret n° 2020-1096 du 28 août 2020 a modifié le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire, les établissements recevant du public de plein air ne peuvent **accueillir de public que dans le respect des conditions suivantes** :

-**Soit les personnes accueillies ont une place assise**. Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble si les établissements sont situés dans l'une des zones de circulation active du virus.

- Dans le cas d'équipements **dépourvus de sièges**, le public est autorisé debout à condition qu'ils soient **aménagés de manière à garantir le respect des règles sanitaires**.

ACCUEIL DU PUBLIC (Spectateurs)



Le port du masque est obligatoire pour toute personne (à partir de 11 ans) entrant dans le stade, officiels et équipes inclus.



Des distributeurs de gel hydroalcoolique doivent être proposés en accès



Le registre des spectateurs n'est pas une obligation. Seules les personnes liées à l'organisation de la rencontre doivent être recensées sur un registre.

Important :

Il est interdit d'ajouter des bancs ou chaises amovibles autour d'un terrain
(Ceci est vrai également hors crise COVID : tout objet susceptible de servir de projectile est interdit dans un stade)



BUVETTE et RESTAURATION

Toute vente doit être faite dans le respect du protocole sanitaire des Hôtels, Cafés et Restaurants.



Un distributeur de gel hydroalcoolique doit notamment être à disposition.

Les personnes en charge de la gestion doivent toutes porter le masque.



La vente de boissons doit se faire dans des contenants en carton (pas de verre) et à emporter.
Pas de consommation sur place.

La vente de nourriture doit être préalablement préparée et emballée, et à emporter



PAS D'ANIMATION

Toutes les animations sont interdites.

Pas de protocole d'avant-match et d'après-match entre joueurs et arbitres

Pas de coup d'envoi fictif

Toute personne autour de l'aire de jeu doit porter le masque

COLLATION D'APRÈS-MATCH



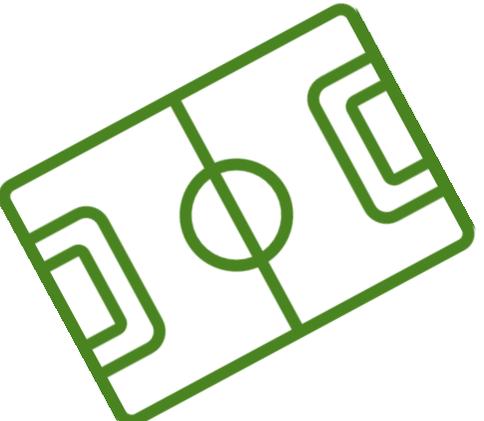
La nourriture des équipes doit être **préalablement préparée et emballée et facile à emporter.**

L'accès à l'espace de collation est **restreint aux seules personnes concernées** dans le respect des gestes barrières en dissociant différents espaces pour les acteurs de la rencontre.

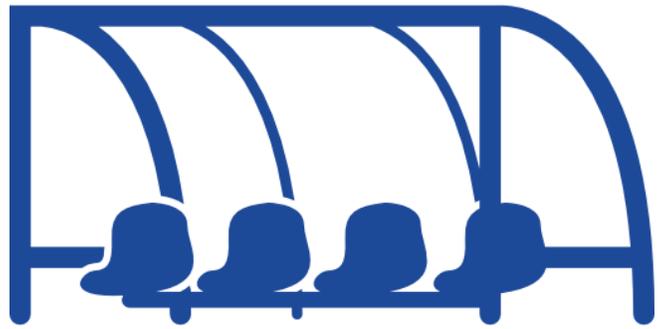
■ **Protocoles Sanitaires**

□ Gestion sur l'aire de jeu

Les joueurs sur le terrain
et les 3 arbitres



Les remplaçants et
membres de l'encadrement



Responsable d'Équipe
de chaque équipe



■ Protocoles Sanitaires

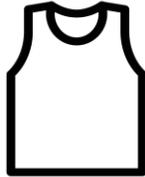
☐ Gestion sur l'aire de jeu

Les BALLONS



La désinfection du ballon n'est pas à prévoir à chaque sortie du ballon. **Il est préconisé de dissocier les ballons de match des ballons utilisés pour l'échauffement**

Les CHASUBLES



Il faut prévoir un chasuble individualisé pour chaque joueur (joueurs sur le banc et joueurs sur le terrain pouvant être amenés à sortir).
Nous préconisons le chasuble individualisé

Les MASQUES



Chaque personne sur le banc doit disposer d'un masque individualisé.
Il convient de prévoir une boîte afin de remettre un match propre à chaque joueur quittant le terrain. Il est rappelé que les masques jetables sont à déposer dans **un sac ou une poubelle fermée après usage**

Les GOURDES



Utilisation de gourdes individuelles et personnalisées.
La remise de bouteilles d'eau est à proscrire.

□ Procédure Urgence COVID

Le Référent COVID du DISTRICT



Patrice LE CLÈRE



pleclere@foot44.fff.fr

06 27 64 47 06



**Disponible en semaine
et jusqu'au vendredi à 17h30**

**N'oubliez pas d'identifier le RÉFÉRENT
COVID du CLUB sur Footclubs.**

Procédure URGENCES

À partir du vendredi 17h30 et jusqu'au lundi matin

- Gestion des arrêtés
- Gestion des forfaits
- Gestion des problématiques liées au COVID-19
- Cas particuliers

1re étape : appelez le numéro d'urgence au **02 28 01 21 03**

2e étape : confirmez votre conversation par messagerie officielle à urgences@foot44.fff.fr

3e étape : la procédure confirme par écrit sur les messageries officielles la prise en compte de la demande

Situation d'isolement des personnes

Toute personne impliquée dans un match qui développe des symptômes indiquant une infection potentielle au Covid-19 (fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, mal de gorge, éruptions cutanées, diarrhée, difficultés respiratoires) doit, selon la doctrine de l'Etat et des ARS, **être isolée du reste du groupe et réaliser immédiatement un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé.**

- Si le résultat de ce test est positif, cette personne doit rester isolée du reste du groupe pendant 7 jours qu'elle soit symptomatique ou asymptomatique.

Au 8ème jour à partir du début des symptômes ou à partir du test RT-PCR positif, la reprise de l'entraînement individuel peut commencer de façon progressive, l'isolement peut être suspendu. Un bilan cardiaque est préconisé et aider à la reprise de la compétition. Selon les recommandations du club des cardiologues du sport, la reprise de la compétition ne peut avoir lieu avant le 8ème jour après la fin de la fièvre.

Virus circulant dans un club

Si la catégorie de pratiquants concernée **enregistre plus de 3 joueurs ou joueuses (à partir de 4) isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club.**

Tous les joueurs peuvent continuer à s'entraîner en petits groupes (moins de 10 personnes sur le terrain) sans que les groupes puissent se croiser jusqu'à J+14.

Une surveillance médicale quotidienne. Un test SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé est réalisé à J+7. Les joueurs positifs sont isolés du reste du groupe. **Les joueurs négatifs continuent à s'entraîner en petits groupes jusqu'à J+14.**

Il est nécessaire de sensibiliser tout le club à la gestion des flux, aux mesures barrières, à la distanciation physique et au port du masque de façon permanente et chez tout le monde. **La compétition est donc impossible pendant ces 14 jours.**

Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et la comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Saisine de la Commission d'Organisation compétente et report des matchs

La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis de la cellule COVID-19 référente de chaque instance.

Hypothèse du virus circulant dans un club

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, **le responsable Covid** du club doit :

- Alerter immédiatement les services compétitions **de la Ligue ou de son District par courriel** ;
- Fournir l'attestation ARS sur la situation.

Le report ne sera envisagé que si 4 joueurs (joueuses) ou plus sont touchés.

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation pourra décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans la catégorie d'âge concernée.



RÉUNION DE RENTRÉE
Seniors Masculins / Féminines
et Jeunes Masculins

- Mot du Président du District
- Protocoles Sanitaires
- **Les Commissions**
- Les Calendriers Saison 2020/2021
- Compétitions
- Discipline
- La Feuille de Match Informatisée (FMI)
- Arbitrage
- Les Labels FFF
- L-A NewsLetter
- Assemblée Générale
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR

Les Commissions

□ Gestion Compétitions Senior Libre/Jeunes et Commission Sportive

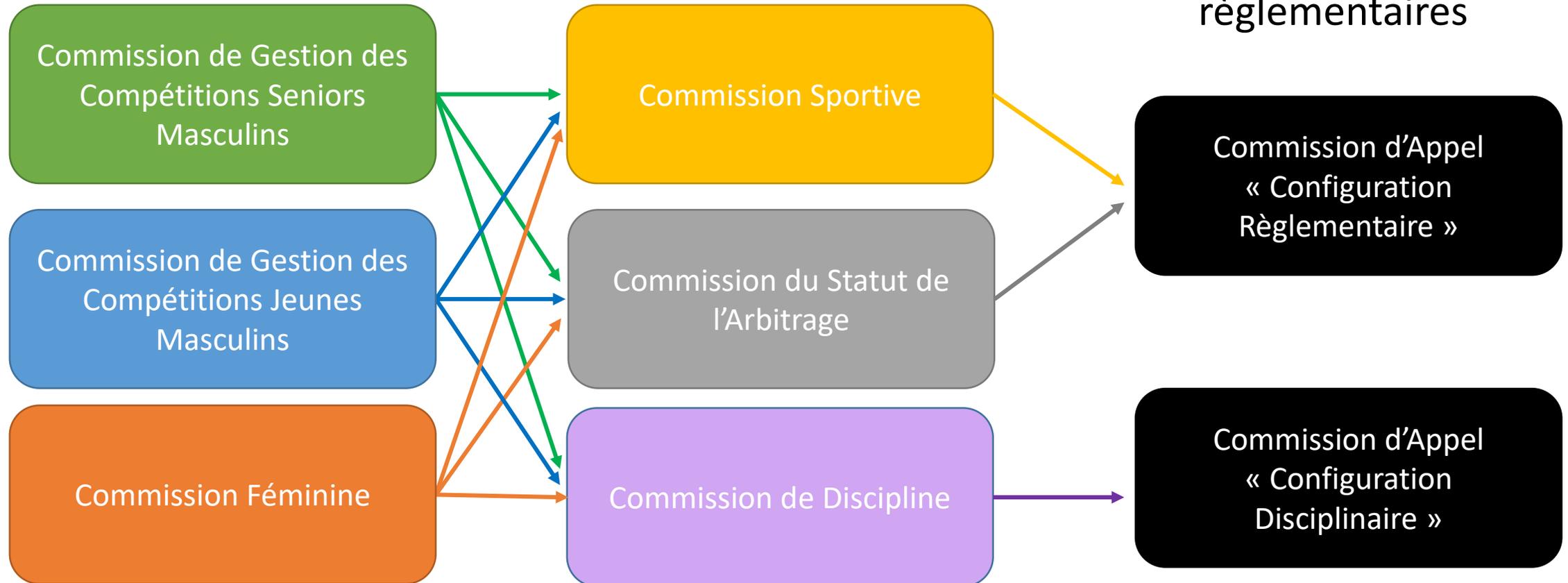
Schéma commission

Commissions organisatrices

(calendrier, groupes, classements, respect des obligations éducateurs, terrains...)

Commissions disciplinaires et réglementaires

Appel des décisions des Commissions disciplinaires et réglementaires





RÉUNION DE RENTRÉE
Seniors Masculins / Féminines
et Jeunes Masculins

- Mot du Président du District
- Protocoles Sanitaires
- Les Commissions
- **Les Calendriers Saison 2020/2021**
- Compétitions
- Discipline
- La Feuille de Match Informatisée (FMI)
- Arbitrage
- Les Labels FFF
- L-A NewsLetter
- Assemblée Générale
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR

Le Comité de Direction du 6 juin 2020 a validé à l'unanimité l'organisation des championnats seniors masculins (D1 à D5) en groupes de 10 équipes avec la création d'un 4^e groupe en Seniors Masculins D1. Si le nombre total d'équipes dans une division le nécessite, des groupes de 11 pourront être organisés.

POURQUOI ?

- **À défaut de groupes de 10 ou 11, il aurait été nécessaire de faire des groupes de 13 ou 14 soit 26 dates de championnat au calendrier.**
- **Augmentation exceptionnelle du nombre d'équipes par niveau compte tenu des aménagements liés aux descentes en 2019-2020 (seulement 1 descente par groupe) et le maintien des montées réglementaires (suite aux décisions du Comité Exécutif de la F.F.F. du 16 avril 2020 et du Comité de Direction du District du 11 mai 2020),**
- **L'incertitude au mois de juin 2020 de garantir une reprise des championnats en conditions normales en septembre 2020.**

■ Les calendriers saison 2020/2021

□ Groupes de 10 et 11 >>> les conséquences de 2019/2020

DÉCISIONS DU COMITÉ DE DIRECTION
DU **6 JUIN 2020**

POURQUOI ?

- **La répétition des difficultés de calendriers constatées ces dernières saisons** compte tenu des conditions climatiques en période hivernale,
- **La possibilité d'un nombre plus élevé de descentes de Ligue (groupes de 13 au lieu de 12)** à l'issue de la saison 2020-2021, conséquence des équipes non descendues cette année.
- **La possibilité de maintenir en 2020-2021 l'organisation de la Coupe du District « Albert Bauvineau » et du Challenge du District « Albert Charneau »** dont les éditions 2019-2020 n'ont pas pu être achevées.

EN COMPLEMENT

- La possibilité de laisser des dates de calendrier disponibles afin que les clubs puissent organiser des tournois et manifestations et ainsi compenser cette fin de saison 2019-2020 difficile.
- La possibilité pour le District de proposer une nouvelle pratique complémentaire en période hivernale avec la Coupe Foot5 Seniors Masculins.

La vidéo Précisions sur la Coupe Foot5



Nouveau

La Coupe Foot5

Engagements jusqu'au 12/10/20

		Seniors Masculins			Jeunes Masculins (U14M à U18M)								
		Équip. District (gp 10)	Équip. District (gp 11)		Loisir U18M	U18M	U17M	U16M	U15M	U14M			
2020	Vacances	22-23 Août											
		29-30 Août			CdF TP								
		5-6 Septembre			CdF 1								
		19-20 Septembre			CdF 2								
		26-27 Septembre	J1	J1	CdF 3								
		3-4 Octobre	Coupe / Challenge > T1		CdF 4	Foot5 et Foot à 8	J1	J1	J1	J1	J1		
	Vacances	10-11 Octobre	J2	J2	MR		J2	J2	J2	J2	J2		
		17-18 Octobre	J3	J3	CdF 5		J3	J3	J3	J3	J3		
		24-25 Octobre	MR	J4		Foot à 8 > J1	J4	J4	J4	J4	J4		
		31-1 Novembre	MR	MR	CdF 6		MR	MR	MR	MR	MR		
		7-8 Novembre	J4	J5			MR	MR	MR	MR	MR		
		Février	MR	MR			J5	J5	J5	J5	J5		
	Vacances	Mercredi 11 Novembre	MR	MR			MR	MR	MR	MR	MR		
		14-15 Novembre	J5	J6		Foot à 8 > J2	Cpe J1		Cpe J1				
		21-22 Novembre	J6	J7	CdF 7		Cpe J2		Cpe J2				
		28-29 Novembre	J7	J8		Foot à 8 > J3	Cpe J3		Cpe J3				
		5-6 Décembre	J8	J9			Cpe Foot5 - T1		Cpe Foot5 - T1		MR		
		12-13 Décembre	MR	J10	CdF 8	Foot à 8 > J4	Cpe Foot5 - T2		Cpe Foot5 - T2		MR		
		19 et 20 Décembre	MR	MR			Cpe Foot5 Finalité		Cpe Foot5 Finalité		MR		
		Vendredi 25 Décembre											
		26 et 27 Décembre											
		Vendredi 1 Janvier											
Vacances	2-3 Janvier												
	9-10 Janvier	Cpe Foot5 - T1	Cpe Foot5 - T1	MR									
	16-17 Janvier	Cpe Foot5 - T2	Cpe Foot5 - T2	MR									
	23-24 Janvier	Cpe Foot5 Finalité	Cpe Foot5 Finalité	MR	Foot5 > J1	Coupe 32es		Cpe 32es					
	30-31 Janvier	J9	J11			J1	J1	J1	J1	J1			
	6-7 Février	Coupe / Challenge > T2				J2	J2	J2	J2	J2			
	13-14 Février	J10	J12		Foot5 > J2	J3	J3	J3	J3	J3			
	20-21 Février	Coupe / Challenge > 32es		MR		Coupe 16es		Cpe 16es		MR			
Vacances					Foot5 > J3	MR	MR	MR	MR	MR			

Sur le site du District  > foot44.fff.fr

(1) sur la page d'accueil cliquez sur l'onglet « **COMPÉTITIONS** »



(2) puis cliquez sur l'onglet « **RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS** »

(3) puis naviguez sur l'article et cliquez sur le règlement Coupe Foot5 souhaité

COUPES DÉPARTEMENTALES

- Règlement de la Coupe du District Albert Bauvineau 20/21
- Règlement du Challenge du District Albert Charneau 20/21
- **Règlement de la Coupe Foot5 Seniors Masculins**
- Règlement de la Coupe Seniors Féminine 20/21
- Règlement de la Coupe U19 Masculins Jean Olivier 20/21
- **Règlement de la Coupe Foot5 U18 Masculins**
- Règlement de la Coupe U15 Masculins Intersport 20/21
- Règlement de la Coupe Foot5 U15 Masculins
- Règlement de la Coupe U18 Féminines 20/21
- Règlement de la Coupe U15 Féminines Foot à 11 20/21
- Règlement de la Coupe U15 Féminines Foot à 8 20/21
- Règlement de la Coupe Futsal Seniors Masculins 20/21
- Règlement de la Coupe Futsal Seniors Féminines 20/21
- Règlements de la Coupe et du Challenge Foot Loisir 20/21
- Règlements de la Coupe et du Challenge Foot Entreprise 20/21



RÉUNION DE RENTRÉE
Seniors Masculins / Féminines
et Jeunes Masculins

- Mot du Président du District
- Protocoles Sanitaires
- Les Commissions
- Les Calendriers Saison 2020/2021
- **Compétitions**
- Discipline
- La Feuille de Match Informatisée (FMI)
- Arbitrage
- Les Labels FFF
- L-A NewsLetter
- Assemblée Générale
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR



Le nouveau logiciel en déploiement par la FFF impose des modifications dans la gestion des compétitions

Des difficultés ont été constatées dans la génération des calendriers et les modifications

⇒ Si vous observez des problèmes, merci d'en faire part au secrétariat en charge de la compétition :

- ☐ **U14 à Vétérans** (Masculin + Féminin), Entreprise, Futsal, Loisir => iloreau@foot44.fff.fr
- ☐ **Foot d'animation à U13** (Masculin + Féminin) => iperrette@foot44.fff.fr

□ Desideratas

Entre catégories masculines et féminines

Les calendriers des compétitions masculines et féminines répondent aux exigences du calendrier de leur Coupe de France respective.

Cela entraîne des journées de championnat à des dates différentes

⇒ Lorsque des desideratas sont demandés entre des équipes seniors masculins et féminins, il est très souvent impossible de réussir une alternance ou une concordance parfaite.

Entre équipes masculines

Les calendriers des compétitions masculines sont cette saison composés de groupes avec des nombres d'équipes variables (de 10 équipes en District jusqu'à 14 en Ligue)

Cela entraîne des journées de championnat à des dates différentes

⇒ Lorsque des desideratas sont demandés, il est très souvent impossible de réussir une alternance ou une concordance parfaite.

Même desiderata au sein d'un même groupe

Plusieurs clubs formulent parfois les mêmes souhaits au sein d'un même groupe de championnat. La Commission est dans l'incapacité de satisfaire les deux clubs. Il est donné en priorité la satisfaction au club ne disposant que d'un seul terrain et pour des rencontres se jouant sur les mêmes plages horaires

CLUB DEMANDEUR – INITIER UNE NOUVELLE DEMANDE

Footclubs

Compétitions

Engagements

Calendriers

Rencontres

Classements

Agenda des matchs

Notifications

Calendriers

ÉPREUVE / PHASE: District 1 CM / Unique

POULE: POULE A

JOURNÉE / TOUR: Journée 3 - 22/09/2019

JOURNÉE(S) / TOUR(S) SÉLECTIONNÉ(ES)

JOURNÉE 3 - 22/09/2019 - ALLER

Date - Heure	Equipe recevant	Score	Equipe visiteuse	Détail
22/09/2019 - 10H	ASNIERES FC 1	-	MONTPELLIER HSC 1	Voir le détail >
23/02/2020 - 19H50	CHATEAUXROUX 1	-	VNO FOOT 98	Voir le détail >

Une fois sur les caractéristiques du match, le club doit cliquer sur le bouton « **DEMANDER** » du bloc « **DATE / HEURE / INSTALLATION** » :

DATE / HEURE / INSTALLATION

DATE	HEURE	INSTALLATION	HUIS CLOS
22/09/2019	10H	920040201 - ASNIERES SUR SEINE - STADE LÉO LAGRANGE Type de terrain - résultat indisponible Distance visiteur - Distance - résultat indisponible kms	<input type="checkbox"/>

DEMANDE(S) MODIFICATION MATCH **DEMANDER**

CARACTERISTIQUES DEMANDE DE MODIFICATION MATCH

CARACTERISTIQUES INITIALES DU MATCH

NUMÉRO DU MATCH	ÉPREUVE / PHASE	POULE	JOURNÉE DU TOUR
21358799	District 1 CM / Unique	POULE A	3

DATE	HEURE
22/09/2019	10H

INSTALLATION

ASNIERES FC 1	920040201 - ASNIERES SUR SEINE - STADE LÉO LAGRANGE	MONTPELLIER HSC 1
N° 500038 Club demandeur		N° 500099 Club adverse

CHANGEMENT(S) DEMANDÉ(S)

STATUT DEMANDE

En cours

MOTIF(S) DEMANDE

Evénement programmé à la date initiale du match.

NOUVELLE DATE

25/09/2019

HEURE DU MATCH

19H

NOUVELLE INSTALLATION

920040301 - ASNIERES SUR SEINE - STADE JACQUES ANQUETIL

VALIDER

■ Compétitions

□ Nouveau module compétitions

CLUB ADVERSE – RÉPONDRE À UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCH

	Compétitions – Clubs Demandes de modifications de matchs
DSI	Service des Applications métiers FFF – Compétitions

CARACTERISTIQUES DEMANDE DE MODIFICATION MATCH

CARACTERISTIQUES INITIALES DU MATCH

NUMÉRO DU MATCH	ÉPREUVE / PHASE	POULE	JOURNÉE OU TOUR
21358799	District 1 CM / Unique	POULE A	3

	DATE	HEURE	
 ASNIERES FC 1 N° 500038 Club demandeur	22/09/2019	10H	 MONTPELLIER HSC 1 N° 500099 Club adverse
INSTALLATION			
920040201 - ASNIERES SUR SEINE - STADE LÉO LAGRANGE			

CHANGEMENT(S) DEMANDÉ(S)

STATUT DEMANDE

Acceptée

MOTIF(S) DEMANDE

Evenement programmé à la date initiale du match.

NOUVELLE DATE	NOUVELLE HEURE
25/09/2019	19H

NOUVELLE INSTALLATION

920040301 - ASNIERES SUR SEINE - STADE JACQUES ANQUETIL

VALIDER LA RÉPONSE

CDR – HOMOLOGUER UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCH



DSI

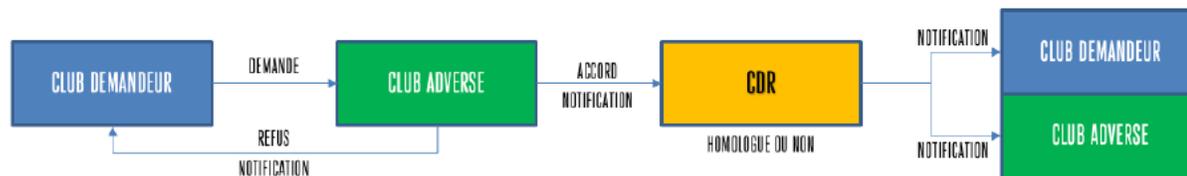
DEMANDE DE MODIFICATION D'INSTALLATION UNIQUEMENT



DEMANDE INCLUANT UNE MODIFICATION DE DATE ET/OU D'HORAIRE

S'il s'agit d'une demande de modification incluant la date et/ou l'heure du match, l'accord du club adverse est obligatoire. En cas d'accord du club adverse, c'est le CDR qui doit alors homologuer ou non la demande. Les clubs sont notifiés du choix du CDR.

⇒ Si la demande est homologuée, la date, l'heure et l'installation du match sont automatiquement modifiées sur le match



DEMANDE D'INVERSION

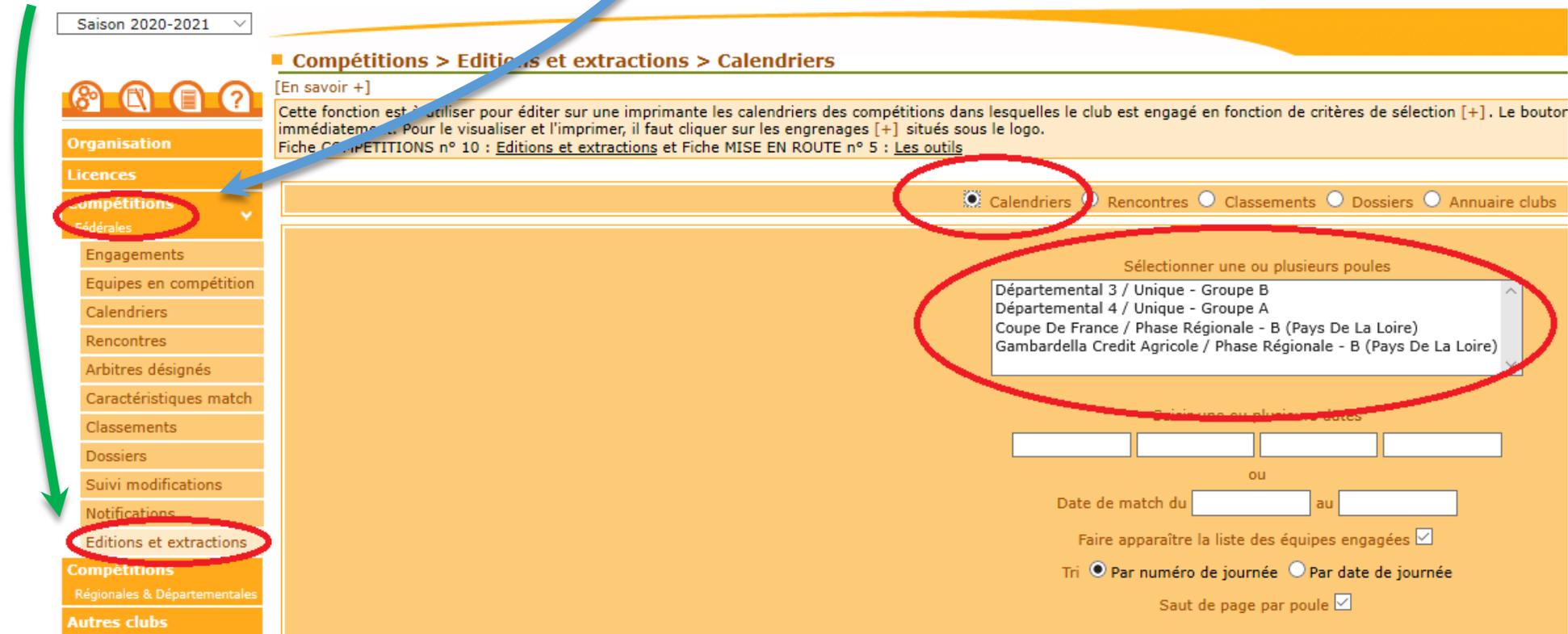
Actuellement, il n'est pas possible de faire les demandes d'inversion avec le nouvel outil. Le club demandeur doit faire sa demande par messagerie officielle à son adversaire en précisant date, horaire, avec copie au secrétariat du District concerné. Le club adverse apportera réponse à tous en précisant le terrain retenu (accord ou refus).

⇒ Si la demande est homologuée, le secrétariat validera l'inversion.

EXTRACTION CALENDRIERS DISTRICT et LIGUE

Vous pouvez toujours éditer vos calendriers de toutes les compétitions District et Ligue en fichier pdf ou Excel

depuis Footclubs en rubrique « **Compétitions Fédérales** » puis « **Editions et Extractions** ».



The screenshot shows the 'Editions et extractions' page for 'Calendriers' in the 'Saison 2020-2021'. The breadcrumb trail is 'Compétitions > Editions et extractions > Calendriers'. A green arrow points from the text above to the 'Compétitions' menu item in the left sidebar, which is circled in red. Another green arrow points from the text above to the 'Editions et extractions' menu item, also circled in red. A blue arrow points from the text above to the 'Calendriers' tab in the top navigation bar, which is circled in red. A red oval highlights a dropdown menu for selecting leagues, with options: 'Départemental 3 / Unique - Groupe B', 'Départemental 4 / Unique - Groupe A', 'Coupe De France / Phase Régionale - B (Pays De La Loire)', and 'Gambardella Credit Agricole / Phase Régionale - B (Pays De La Loire)'. Below this, there are input fields for 'Sélectionner une ou plusieurs dates' and 'Date de match du' to 'au', along with checkboxes for 'Faire apparaître la liste des équipes engagées' and 'Saut de page par poule', and radio buttons for 'Tri' by 'Par numéro de journée' or 'Par date de journée'.

■ Compétitions

□ Les Championnats Seniors Masculins

Tableau montées/descentes

MONTEES & DESCENTES			DESCENTES de LIGUE - R3 -							
	2020/2021	2021/2022	0	1	2	3	4	5	6	7
D1	4 gr = 40	3x12	36	36	36	36	36	36	36	36
	Montées en R3		-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4
	Descentes de R3		0	1	2	3	4	5	6	7
	Montées de D2		12	11	10	9	8	7	6	6
	Descentes en D2		-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-13
D2	6 gr = 64	5x12	60	60	60	60	60	60	60	60
	Montées en D1		-12	-11	-10	-9	-8	-7	-6	-6
	Descentes de D1		12	12	12	12	12	12	12	13
	Montées de D3		18	17	16	15	14	13	12	12
	Descentes en D3		-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22	-23
D3	9 gr = 96	8x12	96	96	96	96	96	96	96	96
	Montées en D2		-18	-17	-16	-15	-14	-13	-12	-12
	Descentes de D2		22	22	22	22	22	22	22	23
	Montées de D4		20	20	20	20	20	20	20	20
	Descentes en D4		-24	-25	-26	-27	-28	-29	-30	-31
D4	10 gr = 104	9x12=108	108	108	108	108	108	108	108	108
	Montées en D3		-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20
	Descentes de D3		24	25	26	27	28	29	30	31
	Montées de D5		20	20	20	20	20	20	20	20
	Descentes en D5		-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27
D5	10 gr = 104									
	Montées en D4		-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20
	Descentes de D4		20	21	22	23	24	25	26	27

IMPORTANT

Conséquence du nombre de descentes réduit en fin de saison 2019-2020, le nombre de descentes par groupes sera plus important à l'issue de la saison pour un retour au format habituel.

■ Compétitions

□ Les Championnats Seniors Féminines

D1 : 1 phase aller-retour à 10 équipes

D2 : 1 phase aller-retour à 9 équipes

D3 : 1 phase de brassage avec deux groupes de 10 équipes

2^e phase avec 10 équipes les mieux classées (5 premiers de chaque groupe)

2^e phase avec le solde des équipes => D4

Foot à 8 : deux phases

11 équipes => seulement 7 journées en 1^{re} phase

=> 2^e phase : possibilité d'ajouter d'équipes. Possibilité aussi de passer en D4 foot à 11

IMPORTANT : Désiderata

Les desiderata entre équipes seniors masculines et féminines ne peuvent pas être parfaitement respectés => les journées de championnat ne sont pas les mêmes.

■ Compétitions

□ Les Championnats Jeunes Masculins

Engagements : les clubs pouvaient proposer des engagements à des niveaux différents.

Néanmoins, la validation de participation au niveau demandé est sous réserve du nombre d'équipes par niveau.

Il convient en effet de **respecter une « pyramide » pour pouvoir réaliser les 3 phases et resserrer le nombre d'équipes** par niveau à l'issue de chaque phase.

Par décision du Comité et suivant les mêmes raisons que les championnats seniors masculins, **le nombre de journées a été réduit cette saison avec des groupes de 6.**

■ Compétitions

☐ Les Championnats Jeunes Masculins

Le choix des équipes est appliqué suivant le règlement par :

Ordre de priorité en **U15** 2020/2021 selon la division et classement des équipes à l'issue de la saison 2019/2020

- | | |
|--|--|
| 1 - U14 Ligue si pas d'équipe retenue en U15 Ligue 20/21 | 2 - U15 Ligue si pas d'équipe retenue en U15 Ligue 20/21 |
| 3 - U14 Elite | 4 - U15 Elite |
| 5 - U14 D1 | 6 - U15 D1 |
| 7 - U15 D2 | 8 - U15 D3 |
| 9 - U15 D4 | 10 - U15 D5 |

Ordre de priorité en **U18** 2020-2021 selon la division et classement des équipes à l'issue de la saison 2019-2020

- | | |
|--|---------------|
| 1 - U17 Ligue si pas d'équipe retenue en U18 Ligue 20/21 | 2 - U17 Elite |
| 3 - U18 Elite | 4 - U17 D1 |
| 5 - U18 D1 | 6 - U16 Elite |
| 7 - U17 D2 | 8 - U18 D2 |
| 9 - U18 D3 | 10 - U18 D4 |

■ Compétitions

☐ Les Championnats Jeunes Masculins

Pour la saison 2020-2021, lors de la première phase en catégories U15 et U18, le nombre d'équipes maximum par niveau est ainsi prévu règlementairement :

- *U15 et U18 D1 Phase 1 : 24 équipes*
- *U15 et U18 D2 Phase 1 : 24 équipes*
- *U15 et U18 D3 Phase 1 : 36 équipes*

U15 – Phase 1

D1 : 4 groupes de 6

D2 : 4 groupes de 6

D3 : 6 groupes de 6

D4 : 8 groupes de 6

D5 : 5 groupes de 5 et 6 groupes de 6

U18 – Phase 1

D1 : 4 groupes de 6

D2 : 4 groupes de 6

D3 : 6 groupes de 6

D4 : 4 groupes de 6 et 4 groupes de 5

Les catégories U14, U16 et U17 ont été définies en fonction du nombre d'engagements.

U14 D1 – Phase 1

3 groupes de 6

U16 D1 – Phase 1

4 groupes de 5

U17 – Phase 1

D1 : 3 groupes de 6 et 1 groupe de 7

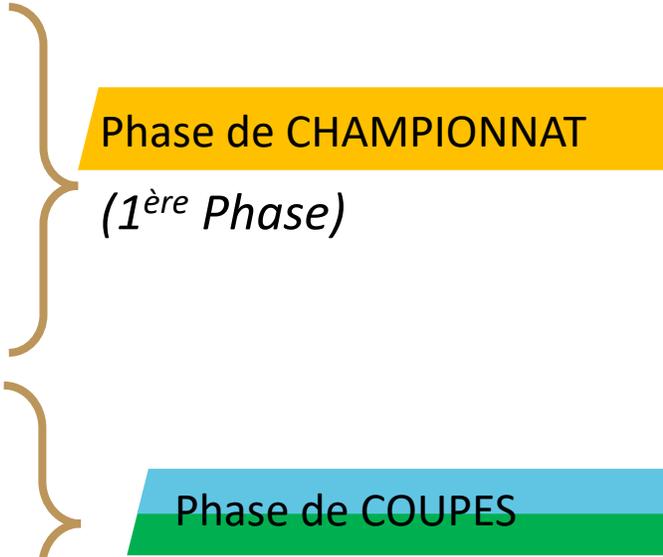
D2 : 4 groupes de 6

Compétitions

Les Championnats Jeunes Masculins

Loisir U18M	U18M	U17M	U16M	U15M	U14M	
	J1	J1	J1	J1	J1	
Foot5 et Foot à 8	J2	J2	J2	J2	J2	
	J3	J3	J3	J3	J3	
Foot à 8 > J1	J4	J4	J4	J4	J4	
	MR	MR	MR	MR	MR	
	MR	MR	MR	MR	MR	
	J5	J5	J5	J5	J5	
	MR	MR	MR	MR	MR	
Foot à 8 > J2	Cpe J1			Cpe J1		
	Cpe J2			Cpe J2		
Foot à 8 > J3	Cpe J3			Cpe J3		
	Cpe Foot5 - T1			Cpe Foot5 - T1		MR
Foot à 8 > J4	Cpe Foot5 - T2			Cpe Foot5 - T2		MR
	Cpe Foot5 Finalité			Cpe Foot5 Finalité		MR

22-23 Août
29-30 Août
5-6 Septembre
19-20 Septembre
26-27 Septembre
3-4 Octobre
10-11 Octobre
17-18 Octobre
24-25 Octobre
30 -1 Novembre
7-8 Novembre
Mercredi 11 Novembre
14-15 Novembre
21-22 Novembre
28-29 Novembre
5-6 Décembre
12-13 Décembre
19 et 20 Décembre
Vendredi 25 Décembre



■ Compétitions

□ Les Championnats Jeunes Masculins

Foot5 > J1	Coupe 32es			Cpe 32es		
	J1	J1	J1	J1	J1	
	J2	J2	J2	J2	J2	
Foot5 > J2	J3	J3	J3	J3	J3	
	Coupe 16es			Cpe 16es		MR
Foot5 > J3	MR	MR	MR	MR	MR	
	MR	MR	MR	MR	MR	
	MR	MR	MR	MR	MR	
	J4	J4	J4	J4	J4	
Foot à 8 > J5	Coupe 8es			Cpe 8es		MR
	J5	J5	J5	J5	J5	
	MR	MR	MR	MR	MR	
Foot à 8 > J6	J1	J1	J1	J1	J1	
Foot à 8 > J7	J2	J2	J2	J2	J2	
	J3	J3	J3	J3	J3	
	MR	MR	MR	MR	MR	
	MR	MR	MR	MR	MR	
	MR	MR	MR	MR	MR	
Foot à 8 > J8	Coupe 1/4			Cpe 1/4		
	J4	J4	J4	J4	J4	
Foot à 8 > J9	J5	J5	J5	J5	J5	
Foot5 et Foot à 8 > Finalités	Finalité à 4			Finalité à 4		

16-17 Janvier
23-24 Janvier
30-31 Janvier
6-7 Février
13-14 Février
20-21 Février
27-28 Février
6-7 Mars
13-14 Mars
20-21 Mars
27-28 Mars
3-4-5 Avril (Pâques)
10-11 Avril
17-18 Avril
24-25 Avril
1-2 Mai
8-9 Mai
Jeudi 13 Mai (Ascension)
15-16 Mai
22-23-24 Mai (Pentecôte)
29-30 Mai
5-6 Juin
12-juin

Phase de CHAMPIONNAT

(2^{ème} Phase)

Phase de CHAMPIONNAT

(3^{ème} Phase)

■ Compétitions

❑ Qui peut jouer dans la catégorie ?

Catégories Masculins



Le principe des compétitions Jeunes est d'autoriser 3 années d'âge

2 x 40 min		2 x 45 min		2 x 45 min	2 x 45 min	
5		5		5	5	
Foot à 11		Foot à 11		Foot à 11	Foot à 11	
U14 District	U15 District	U16 District	U17 District	U18 District	Seniors Masculins District	CATEGORIE
FOOTBALL DE COMPETITION						
					OUI	Senior
					OUI	U20
					OUI #	U19
				OUI	OUI #	U18
			OUI	OUI	OUI ##	U17
		OUI	OUI	OUI #		U16
	OUI	OUI	Max. 3/éq. #			U15
OUI	OUI	Max. 3/éq. #				U14
OUI	Max. 3/éq. #					U13
Max. 3/éq. #						U12

■ Compétitions

❑ Qui peut jouer dans la catégorie ?

Catégories Féminines

Sont autorisées sans restriction de nombre :

- Seniors F
- U19F
- U18F

3 U17F => demande de surclassement

3 U16F => demande de surclassement



- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U17 en Senior
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16 en U19
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16F / U17F en Senior
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16 pôle France Futsal en Senior

- Dans les conditions de l'article 73-alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF et s'ils satisfont à l'ensemble des examens demandés :
- > Les joueurs U16 peuvent pratiquer en Championnat National U19,
 - > Les joueurs U17 peuvent pratiquer en Senior, en compétitions nationales, de Ligue et de District,
 - > Les joueuses U17F et U16 F peuvent pratiquer :
 - en Senior, en compétitions nationales, dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve,
 - en Senior, en compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16F et de trois joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match.
 - > Les joueurs U16 du pôle France Futsal peuvent pratiquer en Futsal Senior dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de deux joueurs U16 pouvant figurer sur la feuille de match.

SAISON : 2020 – 2021

SECRET MEDICAL



Foot à 8 U15 F	Foot à 11 U15 F	Foot à 8 U18 F	Foot à 11 U18F	Seniors Féminines District	Seniors Féminines District	CATEGORIE
RENCONTRES FEMININES						
				OUI	OUI	Senior F
				OUI	OUI	U20F
				OUI	OUI	U19F
		OUI	OUI	OUI #	OUI #	U18F
		OUI	OUI	Max. 3/éq. ##	Max. 3/éq. ##	U17F
		OUI #	OUI #	Max. 3/éq. ##	Max. 3/éq. ##	U16F
OUI	OUI					U15F
OUI	OUI					U14F
Max. 3/éq. #	Max. 3/éq. #					U13F
						U12F
						U11F
						U10F
						U9F
						U8F
						U7F
						U6F

■ Compétitions

□ Coupe et Challenge Seniors Masculins

COUPE DU DISTRICT ALBERT BAUVINEAU

Première partie de saison : priorité donnée à la reprise des championnats

Compétition ouverte **uniquement aux équipes de D1, D2 et D3 (nouveau)**

Organisation en principe en match à élimination directe sauf problème de calendrier

Finale : 20 juin 2021

CHALLENGE DU DISTRICT ALBERT CHARNEAU

Première partie de saison : priorité donnée à la reprise des championnats

Compétition ouverte uniquement aux équipes de D4 et D5

Organisation en principe en match à élimination directe sauf problème de calendrier

Finale : 20 juin 2021

		Comité du LOIRE-ATLANTIQUE 20/07/2020		Équip. District (gp 10)	Équip. District (gp 11)		
2020		22-23 Août				CdF TP	
		29-30 Août				CdF 1	
		5-6 Septembre				CdF 2	
	Vacances		19-20 Septembre				CdF 3
			26-27 Septembre	J1	J1		
		3-4 Octobre	Coupe / Challenge > T1			CdF 4	
		10-11 Octobre	J2	J2		MR	
		17-18 Octobre	J3	J3		CdF 5	
		24-25 Octobre	MR	J4			
		30 -1 Novembre	MR	MR		CdF 6	
		7-8 Novembre	J4	J5			
	Février		Mercredi 11 Novembre	MR	MR		
			14-15 Novembre	J5	J6		
			21-22 Novembre	J6	J7		CdF 7
			28-29 Novembre	J7	J8		
			5-6 Décembre	J8	J9		
			12-13 Décembre	MR	J10		CdF 8
			19 et 20 Décembre	MR	MR		
	Vacances		Vendredi 25 Décembre				
			26 et 27 Décembre				
		Vendredi 1 Janvier					
		2-3 Janvier					
		9-10 Janvier	Cpe Foot5 - T1	Cpe Foot5 - T1		MR	
		16-17 Janvier	Cpe Foot5 - T2	Cpe Foot5 - T2		MR	
		23-24 Janvier	Cpe Foot5 Finalité	Cpe Foot5 Finalité		MR	
		30-31 Janvier	J9	J11			
		6-7 Février	Coupe / Challenge > T2				
		13-14 Février	J10	J12			
Vacances		20-21 Février	Coupe / Challenge > 32es			MR	
		27-28 Février	MR	MR		MR	
		6-7 Mars	Coupe / Challenge > 16es			MR	
		13-14 Mars	J11	J13			
		20-21 Mars	J12	J14			
		27-28 Mars	Coupe / Challenge > 8es		J15	MR	
Février		3-4-5 Avril (Pâques)	MR	MR			
		10-11 Avril	J13	J16			
		17-18 Avril	J14	J17			
		24-25 Avril	J15	J18			
Vacances		1-2 Mai	Coupe / Challenge > 1/4			MR	
		8-9 Mai	MR	J19		MR	
Février		Jeudi 13 Mai (Ascension)	MR	MR			
		15-16 Mai	J16	J20			
Février		22-23-24 Mai (Pentecôte)	Coupe / Challenge > 1/2			MR	
		29-30 Mai	J17	J21			
		5-6 Juin	J18	J22			
		12-juin					
		13-juin	Beach Soccer				
		19-20 Juin	Coupe / Challenge > Finales				

■ Compétitions

☐ Coupe Seniors Féminine

Format inchangé

Finale prévue :

- soit le 22 ou 23 mai 2021,
- soit le 29 ou 30 mai 2021

	Foot à 11	Foot à 8 Loisir	
22-23 Août			
29-30 Août			
5-6 Septembre			
19-20 Septembre			CdF 1
26-27 Septembre	J1		
3-4 Octobre	Coupe > T1	J1	CdF 2
10-11 Octobre	J2	J2	
17-18 Octobre			CdF 3
24-25 Octobre			
30 -1 Novembre			CdF 4
7-8 Novembre	J3	J3	
Mercredi 11 Novembre			
14-15 Novembre	J4	J4	
21-22 Novembre	Coupe > T2		MR
28-29 Novembre	J5	J5	
5-6 Décembre	J6	J6	
12-13 Décembre	J7	J7	
19 et 20 Décembre	MR		
Vendredi 25 Décembre			
26 et 27 Décembre			
Vendredi 1 Janvier			
2-3 Janvier			
9-10 Janvier	MR		
16-17 Janvier	J1		
23-24 Janvier	J2	J1	
30-31 Janvier	Coupe > 8es		MR
6-7 Février	J3	J2	
13-14 Février	J4	J3	
20-21 Février	Coupe > 1/4		MR
27-28 Février	MR		
6-7 Mars	MR		
13-14 Mars	J5	J4	
20-21 Mars	J6	J5	
27-28 Mars	J7		
3-4-5 Avril (Pâques)	Coupe > 1/2		MR
10-11 Avril	J8	J6	
17-18 Avril	J9	J7	
24-25 Avril	J10		
1-2 Mai	MR		
8-9 Mai	MR		
Jeudi 13 Mai (Ascension)	MR		
20-21 Mai	J11	MR	
22-23-24 Mai (Pentecôte)	Coupe > Finale*		
29-30 Mai	Coupe > Finale*		
5-6 Juin			

■ Compétitions

□ Modifications Réglementaires

Championnats Seniors Masculins (Article 9)

Les clubs participant aux championnats de D1 sont dans l'obligation :

- Critère 1 : de s'engager en Coupe Pays de la Loire Seniors Masculines ou Coupe du District Albert Bauvineau.
- Critère 2 : d'engager une équipe réserve senior en championnat et d'y participer jusqu'à son terme. Cette obligation est remplie pour le club dont l'équipe première évolue dans un championnat supérieur à la D1.
- Critère 3 : de former des joueurs dans les conditions ci-après, la Commission d'Organisation :
 - a. informant les clubs - au plus tard le 30 décembre - de leur situation datée au 30 novembre de la saison en cours,
 - b. statuant sur la situation de chaque club à la date échue de la compétition concernée. Toutefois, les clubs dont l'équipe supérieure évolue en D1 doivent, pour accéder au championnat régional, remplir les obligations du niveau R3 au terme de la saison en D1.

Légende :
 Couleur rouge: Rajouts, modifications
 Couleur noire: Suppressions

Niveau	EDUCATEURS* licenciés actifs au club (A minima Initiateur 1, 2 ou Animateur Senior/CFF1, 2 ou 3 certifié)	U 6 à U 11	U 12 à U 19
D1	1	A minima 15 Joueurs licenciés 25 joueurs ou joueuses licencié(e)s	-1 équipe propre au club ou; -18 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes. - 2 équipes propres au club en compétition foot à 8 ou foot à 11, OU 22 joueurs/joueuses licenciés participant a minima à 10 rencontres de compétitions officielles (entente et groupement)
R3	2	A minima 25 Joueurs licenciés	-2 équipes propres au club ou, -27 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.

Légende :

Couleur rouge: Rajouts, modifications

Couleur-noire : Suppressions

ARTICLE 15 – HORAIRES ET CALENDRIER

Championnats Régionaux et Départementaux

1. Les rencontres se déroulent en principe le dimanche à 15h00.
Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres le samedi entre 18h00 et 20h30.
La Commission communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

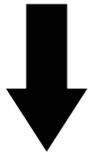
Les rencontres peuvent être fixées le dimanche à 12h30 ou à 13h00 pour les équipes jouant en lever de rideau d'une autre équipe.

■ Compétitions

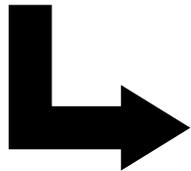
☐ Modifications Réglementaires

Coupes U18 Jean OLIVIER et U15 INTERSPORT

Phase finale à 4 équipes



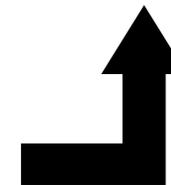
avec deux demi-finales, un match pour l'attribution des 3e et 4e places pour les équipes vaincues en demi-finales et une finale entre les équipes vainqueurs des demi-finales. Ces quatre matchs se joueront en principe sur terrain neutre.



Pour les rencontres de la phase finale à quatre, la durée de match est de soixante minutes, divisée en deux périodes de trente minutes. Entre les deux périodes une pause de quinze minutes maximum est observée.

-Les clubs ont la possibilité d'inscrire 14 joueurs sur la feuille de match jusqu'aux quarts de finale. Les clubs auront la possibilité d'inscrire 16 joueurs pour les rencontres de la phase finale à quatre.

-Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain, dans la limite de 3 par rencontre



Légende :

Couleur rouge: Rajouts, modifications

Couleur-noire : Suppressions

■ Compétitions

□ Les Obligations (éducateurs, arbitres, jeunes, terrains, éclairages ...)

Obligations des clubs – Championnat Départementaux Seniors Masculins – Saison 2020/2021

Article 9									
	Engagement en CPDL Seniors OU Coupe du District Albert Bauvineau	Accession au niveau supérieur	Engagement équipe réserve Senior en Championnat	Nombre d'éducateurs	Licenciés U6 à U11	Licenciés U12 à U19	Statut des éducateurs	Statut de l'arbitrage	Installations sportives
Départemental 1	OUI	Respect des obligations du niveau R3 au terme de la saison	Si équipe première évolue dans un championnat supérieur à la D1	1	A minima 25 joueurs ou joueuses licencié(e)s	2 équipes propres au club en compétition foot à 8 ou foot à 11, OU 22 joueurs/joueuses licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions officielles*	CFF3 (ou en cours**)	2 arbitres dont 1 arbitre majeur	Niveau 5 ou SYE ou SY ou sol stabilisé S Si installation de repli : niveau 6 ou 6sy ou 6sy minimum ou sol stabilisé S Eclairage Niveau E5 (si nocturne)
Départemental 2		Respect des obligations du niveau D1 au terme de la saison						1 arbitre	Niveau 6 ou SYE ou SY ou sol stabilisé S (recommandé niveau 5) Eclairage Niveau E5 (si nocturne) ou Niveau EFoot A11***
Départemental 3 à 5								1 arbitre	Niveau 6 ou SYE ou SY ou sol stabilisé S (recommandé niveau 5) Eclairage Niveau E5 (si nocturne) ou Niveau EFoot A11****

* Sont comptabilisé(e)s les licencié(e)s du club évoluant en groupement de jeunes ou en ententes.

** En cours = Pour les BMF et BEF : en formation effective, c'est-à-dire, éducateur en formation professionnelle ayant réussi le test d'entrée en formation et ayant été positionné et toujours en formation active. Pour les CFF : - inscrits avant le début du championnat au module, ou - titulaire de l'attestation de formation et inscrit dans une session de certification pour la saison en cours. Ces dispositions dérogatoires pour l'éducateur en cours de formation ne sont valides que pour une saison. La VAE ne constitue pas une entrée en formation.

**** Exclusivement pour les installations existantes. Aucun projet de création d'une installation d'éclairage nouvelle ne pourra être élaboré ni mis en place en vue d'un classement en Niveau EFoot A11.

■ Compétitions

□ Les Obligations (éducateurs, arbitres, jeunes, terrains, éclairages ...)

Obligations des clubs – Championnats Départementaux Seniors Féminins – Saison 2020/2021

	Statut des éducateurs	Statut de l'arbitrage**		Installations sportives
Départemental 1 Féminin	CFF3 (ou en cours*)	1 arbitre	Les équipes en Groupement doivent respecter les obligations du club du Groupement dont l'équipe masculine est au plus haut niveau ou, à défaut, celles du club le plus ancien	Niveau 5 ou SYE ou SY ou sol stabilisé S Si installation de repli : niveau 6 ou 6sye ou 6sy minimum ou sol stabilisé S Eclairage Niveau E5 (si matchs en nocturne)
Départemental 2 Féminin		1 arbitre		Niveau 6 ou SYE ou SY ou sol stabilisé S Eclairage Niveau E5 (si matchs en nocturne) ou Niveau <u>EFoot A11**</u>
Départemental 3 Féminin		1 arbitre		Niveau 6 ou SYE ou SY ou sol stabilisé S Eclairage Niveau E5 (si matchs en nocturne) ou Niveau <u>EFoot A11**</u>

* En cours = Pour les CFF : - inscrits avant le début du championnat ou module, ou - titulaire de l'attestation de formation et inscrit dans une session de certification pour la saison en cours. Ces dispositions dérogatoires pour l'éducateur en cours de formation ne sont valides que pour une saison. La VAE ne constitue pas une entrée en formation.

** L'obligation en nombre d'arbitre dépend de l'équipe première masculine (se reporter à l'article 41 du Statut de l'Arbitrage)

*** Exclusivement pour les installations existantes. Aucun projet de création d'une installation d'éclairage nouvelle ne pourra être élaboré ni mis en place en vue d'un classement en Niveau EFoot A11.

■ Compétitions

☐ Consultations sur le site internet

Sur le site du District  > foot44.fff.fr



DISTRICT DE FOOTBALL DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bienvenue sur le site Internet du District

(1) sur la page d'accueil cliquez sur l'onglet « **COMPÉTITIONS** »



The screenshot shows the website's navigation menu with the following items: ACCUEIL, DISTRICT, **COMPÉTITIONS**, PRATIQUES, FORMATIONS, TECHNIQUE, ARBITRAGE, CLUBS, MÉDIAS. Below this, there are sub-menus: EN CE MOMENT, AGENDA, CALENDRIERS GÉNÉRAUX, and RÉFÉRENT COVID. The main content area features a large image of a general assembly with the text "ASSEMBLÉES GÉNÉRALES > 26 SEPTEMBRE 2020 : ORDRE DU...". On the right side, there are buttons for "L-A NEWS", "L-A NEWS", "TOUT C", "RÉSERVA", and "E".

■ Compétitions

☐ Consultations des règlements

Sur le site du District  > foot44.fff.fr

ACCUEIL DISTRICT COMPÉTITIONS PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

COMPÉTITIONS

Bienvenue dans la section « Compétitions ». Retrouvez ici l'ensemble des résultats, classements, agendas et calendriers ainsi que les actualités des compétitions.

CHAMPIONNATS

SÉLECTIONNEZ UN CHAMPIONNAT

COUPES

SÉLECTIONNEZ UNE COUPE

FMI

RÈGLEMENTS DES
COMPÉTITIONS

CALENDRIERS GÉNÉRAUX

GESTION DES INTEMPÉRIES

TABLEAUX MONTÉES /
DESCENTES

COUPES ET CHALLENGES 2020

PROCÉDURE D'URGENCES

CLASSEMENTS SAISONS
ANTÉRIEURES

COMPÉTITIONS RÉGIONALES



RÉUNION DE RENTRÉE
Seniors Masculins / Féminines
et Jeunes Masculins

- Mot du Président du District
- Protocoles Sanitaires
- Les Commissions
- Les Calendriers Saison 2020/2021
- Compétitions
- **Discipline**
- La Feuille de Match Informatisée (FMI)
- Arbitrage
- Les Labels FFF
- L-A NewsLetter
- Assemblée Générale
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR

REGLEMENTS GENERAUX - Nouvelle disposition District

ARTICLE – 181 BIS

2. *b) Tout licencié et/ou club est tenu d'être présent ou représenté aux convocations sur demande d'une Commission Départementale. Toute absence devra être justifiée par une attestation de l'employeur, un certificat médical, une attestation scolaire ou tout autre document prouvant l'indisponibilité. Le justificatif devra être transmis à minima la veille de l'audience. À défaut, ou si la Commission juge le document fourni non conforme, le club pourra être amendé suivant le barème fixé par le Comité de Direction en début de saison.*

Cette disposition, particulièrement importante lors des convocations de la Commission de Discipline, s'applique également pour toute convocation d'une autre Commission du District

Rapports

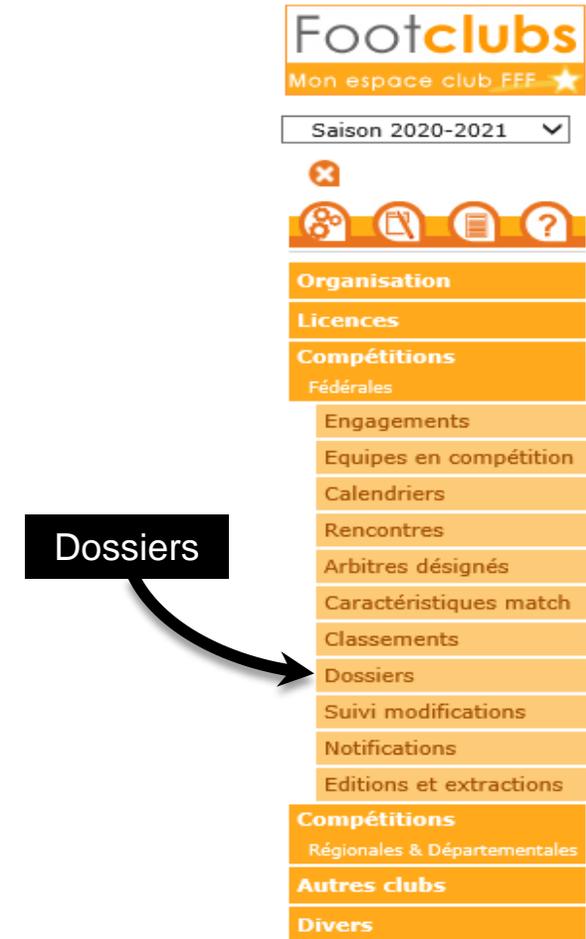
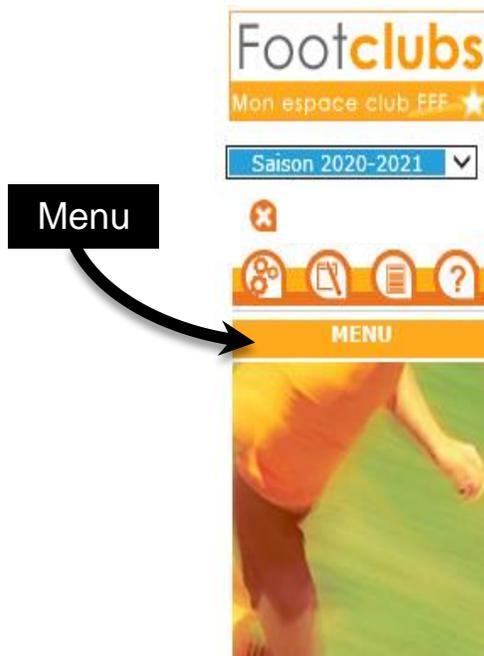
- La Commission **rappelle aux arbitres et aux Délégués au match non désignés par le District** de Football de Loire-Atlantique qu'il leur appartient **d'établir un rapport sur l'ensemble des faits disciplinaires qui se sont produits lors des rencontres où ils officient.**
- La Commission **rappelle aux licenciés** la possibilité **d'établir un rapport à destination de la Commission de discipline sur des faits disciplinaires pour lesquels ils seraient éventuellement impliqués ou dont ils auraient pu être témoins lors d'une rencontre.**

Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de la Commission de discipline (fpichon@foot44.fff.fr) sous 48h afin de faciliter le traitement des dossiers lors de la tenue de la Commission hebdomadaire.

Où et comment consulter les sanctions ?

- Pour les clubs : vous pouvez consulter sur Footclubs:

1°) les différents dossiers (voir ci-dessous)



Discipline

☐ Rappels

Où et comment consulter les sanctions ?

- Pour les clubs : vous pouvez consulter sur Footclubs:

1°) les différents dossiers (voir ci-dessous)

Décocher Puis cliquez sur

Mon espace club FFF

Saison 2020-2021

Compétitions > Dossiers > Suivi tous dossiers du club

[En savoir +]

Cette fonction permet de consulter les dossiers du club. Les champs de pré sélection [+] servent à filtrer la

Fiche COMPETITIONS n° 9 : Dossiers

En instance uniquement

Nom

Dossier	Commission	Objet du dossier
D/L 13/09/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DISCIPLINE	Gu 13
D/L 13/09/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DISCIPLINE	Gu 13
D/L 06/09/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DISCIPLINE	Cc 06
D/L 08/02/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DISCIPLINE	Ré 08
D/L 21/09/2019	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DISCIPLINE	Ré 21
D/L 21/09/2019	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DISCIPLINE	Ré 21
D/L 08/09/2019	6800 CRD HAUTS-DE-FRANCE C.R. DISCIPLINE	Sr 08
D/L 05/05/2018	6800 CRD HAUTS-DE-FRANCE C.R. DISCIPLINE	U1 05
D/L 05/09/2015	6800 CRD HAUTS-DE-FRANCE C.R. DISCIPLINE	U1 05
D/L 08/12/2012	0 C.F.D. F.F.F. COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE	Cf 08

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Fédération Française de Football 1997-2020 Usage strictement réservé aux clubs d

Retrouvez alors les dossiers avec les dates, les objets des dossiers, les décisions ...

Dossier	Commission	Objet du dossier	Décision	Date d'effet	Date de fin	Publiée le
D/L 13/09/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DISCIPLINE	Gu 13	Traité le 16/09/2020	13/09/2020	12/12/2020	
D/L 13/09/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DISCIPLINE	Gu 13	Traité le 16/09/2020	13/09/2020	12/12/2020	
D/L 06/09/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DISCIPLINE	Cc 06	Inscription Au Fichier	06/09/2020	05/12/2020	11/09/2020 09:50
D/L 08/02/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DISCIPLINE	Ré 08	Automatique + 3 Matches De Suspension	10/02/2020		14/02/2020 10:17
D/L 21/09/2019	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DISCIPLINE	Ré 21	Automatique	23/09/2019		25/09/2019 10:27
D/L 21/09/2019	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DISCIPLINE	Ré 21	Automatique + 1 Match De Suspension	23/09/2019		25/09/2019 10:27
D/L 08/09/2019	6800 CRD HAUTS-DE-FRANCE C.R. DISCIPLINE	Sr 08	4 Matches De Suspension ferme	09/09/2019		16/09/2019 12:08
D/L 05/05/2018	6800 CRD HAUTS-DE-FRANCE C.R. DISCIPLINE	U1 05	4 Matches De Suspension ferme	06/05/2018		14/05/2018 12:32
D/L 05/09/2015	6800 CRD HAUTS-DE-FRANCE C.R. DISCIPLINE	U1 05	3 Matches De Suspension ferme Dont L'Automatique	06/09/2015		
D/L 08/12/2012	0 C.F.D. F.F.F. COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE	Cf 08	1 match de suspension ferme	17/12/2012		

◀ De 1 à 10 sur 10 ▶

Où et comment consulter les sanctions ?

Pour les clubs : vous pouvez consulter sur Footclubs:

2°) les **procès-verbaux** (*voir ci-dessous*)



■ **Discipline**

☐ Rappels

Où et comment consulter les sanctions ?

Pour les clubs : vous pouvez consulter sur Footclubs:

2°) **les procès-verbaux** (*voir ci-dessous*)

Cliquez ici

Centre de gestion **0601 - DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE** Tous les centres de gestion Afficher ●

Commission	Nb Procès-verbaux et relevés décisions	Dernier document consultable
COMMISSION DES ARBITRES	<u>3</u>	Commission du 12/12/2019 Procès verbal
COMMISSION APPEL CONFIGURATION DISCIPLINAIRE	<u>6</u>	Commission du 10/06/2020 Procès verbal
COMMISSION APPEL CONFIGURATION REGLEMENTAIRE	<u>1</u>	Commission du 12/06/2020 Procès verbal
COMMISSION DISCIPLINE	<u>48</u>	Commission du 30/06/2020 Procès verbal
COMMISSION SPORTIVE	<u>25</u>	Commission du 12/05/2020 Procès verbal

Cliquez ici pour ouvrir le PV souhaité en format PDF

Commission **601 LOIRE-ATLANTIQUE - COMMISSION DISCIPLINE**

Commission du	Nature	Libellé
30/06/2020	Procès verbal	PV n°48 - CDD du 30/06/2020
16/06/2020	Procès verbal	PV n°47 - CDD du 16/06/2020
11/06/2020	Procès verbal	PV n°46 - CDD du 11/06/2020
09/06/2020	Procès verbal	PV n°45 - CDD du 09/06/2020
04/06/2020	Procès verbal	PV n°44 - CDD du 04/06/2020
02/06/2020	Procès verbal	PV n°43 - CDD du 02/06/2020
02/06/2020	Procès verbal	PV n°42 - CDD du 02/06/2020
28/05/2020	Procès verbal	PV n°41 - CDD du 28/05/2020
26/05/2020	Procès verbal	PV n°40 - CDD du 26/05/2020
25/05/2020	Procès verbal	PV n°39 - CDD du 25/05/2020

- Pour les licenciés,
par consultation de « **Mon Espace F.F.F.** »

Où et comment consulter les sanctions ?

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

CONNEXION

Connectez-vous avec les identifiants de votre compte FFF.

Adresse email

Mot de passe

[SE CONNECTER](#) [Mot de passe oublié ?](#)

CRÉER UN COMPTE FFF

Vous n'avez pas de compte FFF ?
Créez-vous un compte FFF dès maintenant pour pouvoir profiter de Mon Espace !
Vous pourrez l'utiliser pour accéder à l'ensemble des services digitaux de la Fédération Française de Football (Billetterie, FFF TV, Club des Supporters, My Coach by FFF, Mon Espace FFF, App Football Amateur...etc)

[S'INSCRIRE](#)

De plus, pour **les sanctions supérieures à 6 matchs ou les suspensions en temps, le licencié sera informé par un mail** sur son adresse électronique renseignée auprès des instances, **ou par un courrier recommandé** à l'adresse postale déclarée, en cas d'absence d'adresse électronique.

Un licencié exclu par l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant, la sanction devant être purgée dans la continuité (Art.4.2 du Règlement Disciplinaire)

Exemple :

Jour match n°1



Mercredi suivant le match n°1



Vendredi suivant le match n°1



Suspension automatique

Jour match n°2



Le licencié ne peut pas être sur la Feuille de Match jusqu'à la purge totale de sa suspension

Jour match n°3

Selon la sanction prise, le licencié peut-être présent ou non sur la Feuille de Match

Exemple :

Si une mesure conservatoire est décidée par la Commission de discipline sans qu'il y ait eu exclusion, son exécution commencera le jour de sa notification (Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire)

Jour match n°1



Signalement d'un fait disciplinaire par un officiel

Mercredi suivant le match n°1



La Commission de Discipline se réunit et **décide de suspendre le licencié à titre conservatoire**

Vendredi suivant le match n°1



La Commission de Discipline publie la décision sur Footclubs. Donc **début de l'effet de la suspension**

Jour match n°2



le licencié ne peut pas être présent sur la Feuille de Match au moins jusqu'à la décision définitive de la Commission de Discipline.

Jour match n°3



le licencié peut ou ne peut pas être présent sur la Feuille de Match en fonction de la décision définitive de la Commission de Discipline.

Toutes les autres sanctions prononcées par la Commission de Discipline **prennent effet à partir du lundi qui suit leur prononcé** (Art.4.5 du Règlement Disciplinaire)

Exemple :

Jour match n°1



Le licencié reçoit un 3^{ème} carton jaune en moins de 3 mois

Mercredi suivant le match n°1



La Commission de Discipline se réunit et décide de la sanction

Vendredi suivant le match n°1



La Commission de Discipline publie la sanction sur Footclubs

Jour match n°2



Le licencié peut-être sur la Feuille de Match

Lundi suivant le match n°2

Début de l'effet de la suspension

Jour match n°3



Le licencié ne peut pas être sur la Feuille de Match

- **Dans tous les cas**, les sanctions doivent être **exécutées dès leur publication sur Footclubs, selon les informations qui y sont indiquées.**
- Lorsqu'un licencié fait l'objet de **sanctions dont les dates d'effet se chevauchent ou sont identiques**, **elles doivent être purgées les unes à la suite des autres.**

□ Dispense de 3 matchs

Mesures fédérales suite à la crise sanitaire

- Suspensions en temps : **aucune modification**. La date de fin de suspension fixée lors de la décision de la sanction, reste valable.
- Suspensions en matchs : Le Comité Exécutif de la FFF a décidé, lors de sa réunion du 8 juillet 2020, « **une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs** » :
 - la sanction initiale n'est pas modifiée et apparaîtra donc inchangée dans Footclubs
 - la mesure concerne tous les licenciés personnes physiques (joueur, éducateur, dirigeant ...) ayant à purger des suspensions en matchs fermes prononcées avant le 8 juillet 2020, et ce, quel que soit le motif ayant conduit au prononcé de la sanction.

Voici un exemple :

<u>D / L</u> 08/02/2020	601 07CDD LOIRE-ATLANTIQUE COMMISSION DISCIPLINE	Nom, Prénom	Automatique + 12 matchs suspension ferme	Date d'effet ↓ 10/02/2020
----------------------------	--	-------------	--	---------------------------------

13 matchs de suspension (Sanction initiale)
 ■
 3 matchs de dispense (Dispense FFF)
 ■
 10 matchs à purger (Reste à purger)

Modalités pour purger une suspension (Art.226 des règlements Généraux)

Quelques rappels :

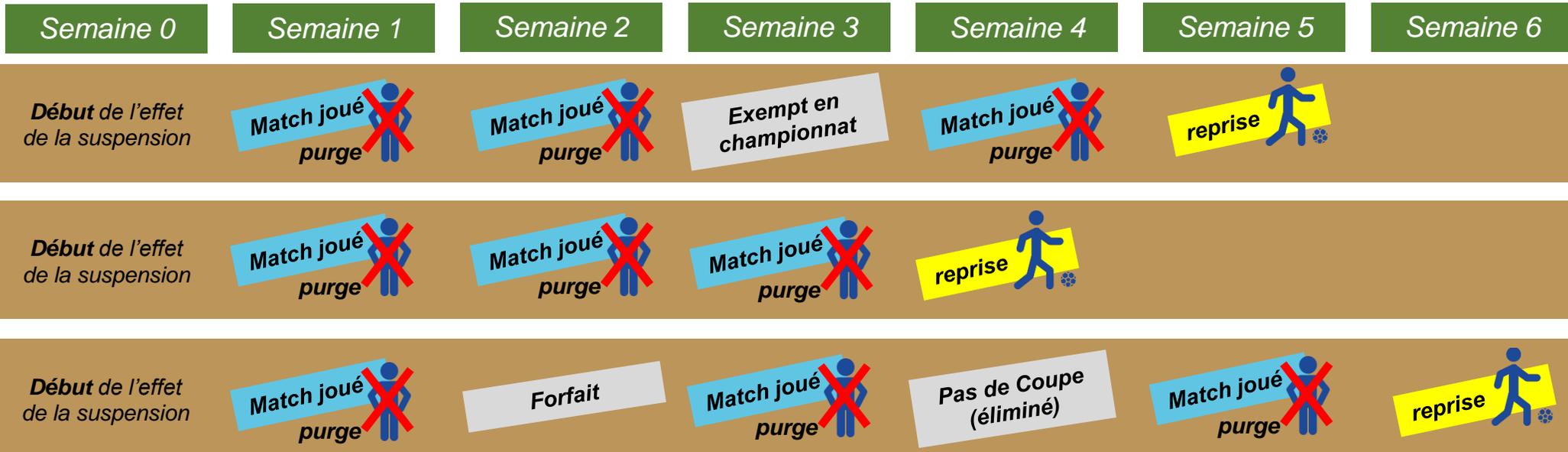
- Les rencontres comptabilisées dans le décompte de la purge sont celles « effectivement jouées » par l'équipe dans laquelle le licencié reprend la compétition.

Exemple : un licencié U18 est sanctionné d'un automatique + 2 matchs de suspensions

Légende :



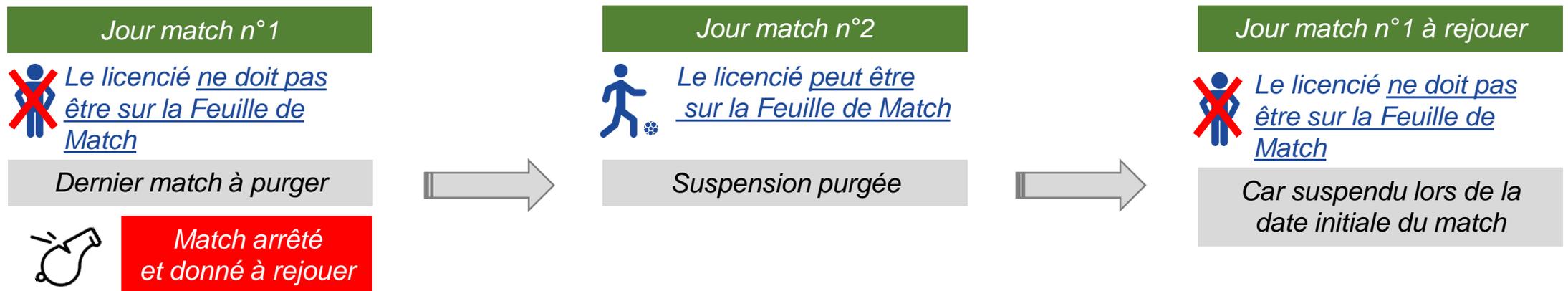
Joueur ne pouvant pas participer au match



Modalités pour purger une suspension (Art.226 des règlements Généraux)

- Quelques rappels :

- Une rencontre est dite « effectivement jouée » lorsqu'elle a eu son aboutissement normal.
- Cependant un match interrompu rentre dans le décompte de la suspension, mais si le match est donné à rejouer, le licencié suspendu ne pourra pas participer à la nouvelle rencontre.



■ Discipline

☐ Purges des sanctions

Modalités pour purger une suspension (Art.226 des règlements Généraux)

- En cas de licences dans des pratiques différentes, **si la suspension est supérieure ou égale à 3 matchs, elle doit être purgée dans toutes les pratiques**
- **En cas de changement de club**, la suspension du joueur est **purgée dans les équipes du nouveau club**

Le contrôle des suspensions est réalisé chaque semaine par la Commission de Discipline
Le licencié ayant **joué en état de suspension** se verra **sanctionné d'au moins un match supplémentaire.**



RÉUNION DE RENTRÉE
Seniors Masculins / Féminines
et Jeunes Masculins

- Mot du Président du District
- Protocoles Sanitaires
- Les Commissions
- Les Calendriers Saison 2020/2021
- Compétitions
- Discipline
- **La Feuille de Match Informatisée (FMI)**
- Arbitrage
- Les Labels FFF
- L-A NewsLetter
- Assemblée Générale
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR

Nouveauté

Dans le cadre de la mise en place du nouvel outil des compétitions, les paramètres FMI sont impactés pour les équipes participant à des **compétitions nationales ET des compétitions régionales et/ou départementales.**

Le paramétrage s'effectue par le **correspondant Footclubs** dans le menu Footclubs «Organisation / Utilisateurs Footclubs».



Publié le 17/08/2020

Compétitions

FMI

Votre « [Footclubs](#) » dispose désormais de deux interfaces distinctes pour l'organisation et la gestion des compétitions : les compétitions nationales d'une part et les compétitions régionales et départementales d'autre part.

Le paramétrage des comptes utilisateurs FMI s'en trouve impacté : **pour des équipes qui sont engagées à la fois** dans des compétitions nationales **ET** dans des compétitions régionales ou départementales, il sera nécessaire d'avoir deux comptes utilisateurs FMI distincts.

■ Feuille de Match Informatisée (FMI)

□ Accès

Deux cas de figure à retenir :

Je suis dirigeant ou éducateur d'une équipe qui **n'est engagée que dans des compétitions régionales ou départementales** (ex : Coupe Régionale, Coupe Départementale, Championnats de District ou Ligue)

Un seul compte FMI suffit, il doit être paramétré comme suit :

Gestion feuille de match informatisée	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions	<input checked="" type="checkbox"/>
Signataire des demandes de licences dématérialisées	<input type="checkbox"/>		
Actif		Actif	▼

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	▲ Catégorie
<input checked="" type="checkbox"/>		Libre / U19 - U18
<input type="checkbox"/>		Libre / Senior
<input type="checkbox"/>		Libre / Senior
<input type="checkbox"/>		Libre / Senior
<input type="checkbox"/>		Libre / Senior
<input type="checkbox"/>		Libre / U19 - U18

▪ **Feuille de Match Informatisée (FMI)**

☐ Accès

Je suis dirigeant ou éducateur d'une **équipe qui est engagée à la fois dans une compétition nationale et à la fois dans une compétition régionale ou départementale** (ex : Coupe de France et Départemental 1 ou Coupe Gambardella et U19 R1...) :

Deux comptes FMI « distincts » sont nécessaires :

- Un compte qui permet de gérer les matchs des compétitions nationales

Gestion feuille de match informatisée compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions

Signataire des demandes de licences dématérialisées

Actif

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Catégorie
<input checked="" type="checkbox"/>		Libre / U19 - U18
<input type="checkbox"/>		Libre / Senior
<input type="checkbox"/>		Libre / Senior
<input type="checkbox"/>		Libre / Senior
<input type="checkbox"/>		Libre / Senior
<input type="checkbox"/>		Libre / U19 - U18

- Un compte qui permet de gérer les matchs des compétitions régionales et départementales

Gestion feuille de match informatisée compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions

Signataire des demandes de licences dématérialisées

Actif

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Catégorie
<input checked="" type="checkbox"/>		Libre / U19 - U18
<input type="checkbox"/>		Libre / Senior
<input type="checkbox"/>		Libre / Senior
<input type="checkbox"/>		Libre / Senior
<input type="checkbox"/>		Libre / Senior
<input type="checkbox"/>		Libre / U19 - U18

Tous les utilisateurs doivent vérifier avant la reprise de leurs équipes que leur mot de passe fonctionne et n'est pas expiré pour éviter ce type de problème.

Suite à une longue période de non utilisation, toutes les tablettes doivent vérifier avant l'utilisation (mise à jour, charge, fonctionnement...)

NE PAS ATTENDRE LE WEEK-END DE REPRISE

Achat possible au District
[Formulaire téléchargeable](#)

ou configuration minimale exigée

- RAM : 2Gb
- Ecran : 10"(Android) / 9.4"(Ipad)
- Résolution Ecran : 1280 x 800 pixels
- Batterie : 6400 mAh
- CPU : Quad-core ARM @ 1.8GHz
- Capacité de stockagée : 16Gb



14 rue du Leinster
 CS 44502
 44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

B10 - Septembre 2017

BON DE COMMANDE

TABLETTE ACER Iconia

A renvoyer à cguerlais@foot44.fff.fr

Dans le cadre du déploiement de la Feuille de Match Informatisée, le District de Football de Loire-Atlantique vous propose à prix négocié de faire l'acquisition de tablette ACER ICONIA B3-A40-K8WA. Ce produit plus qualitatif a été choisi pour répondre aux besoins des clubs dans l'usage de la Feuille de Match Informatisée (FMI).
 Vous pouvez effectuer votre commande auprès du District.

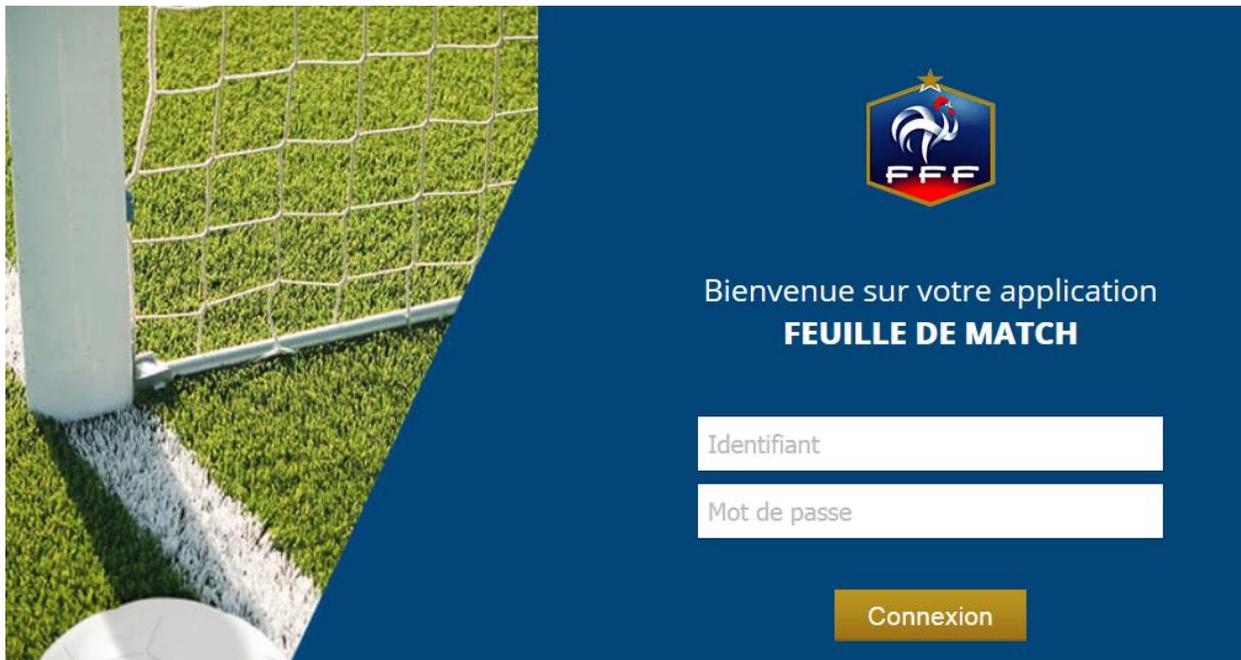
Numéro d'affiliation	Nom du club	Nom/Prénom du demandeur

COMMANDE			
Produit	Tarif unitaire	Quantité souhaitée	Total
Tablette			
ACER ICONIA B3-A40-K8WA 10"1"	175,00 € TTC		

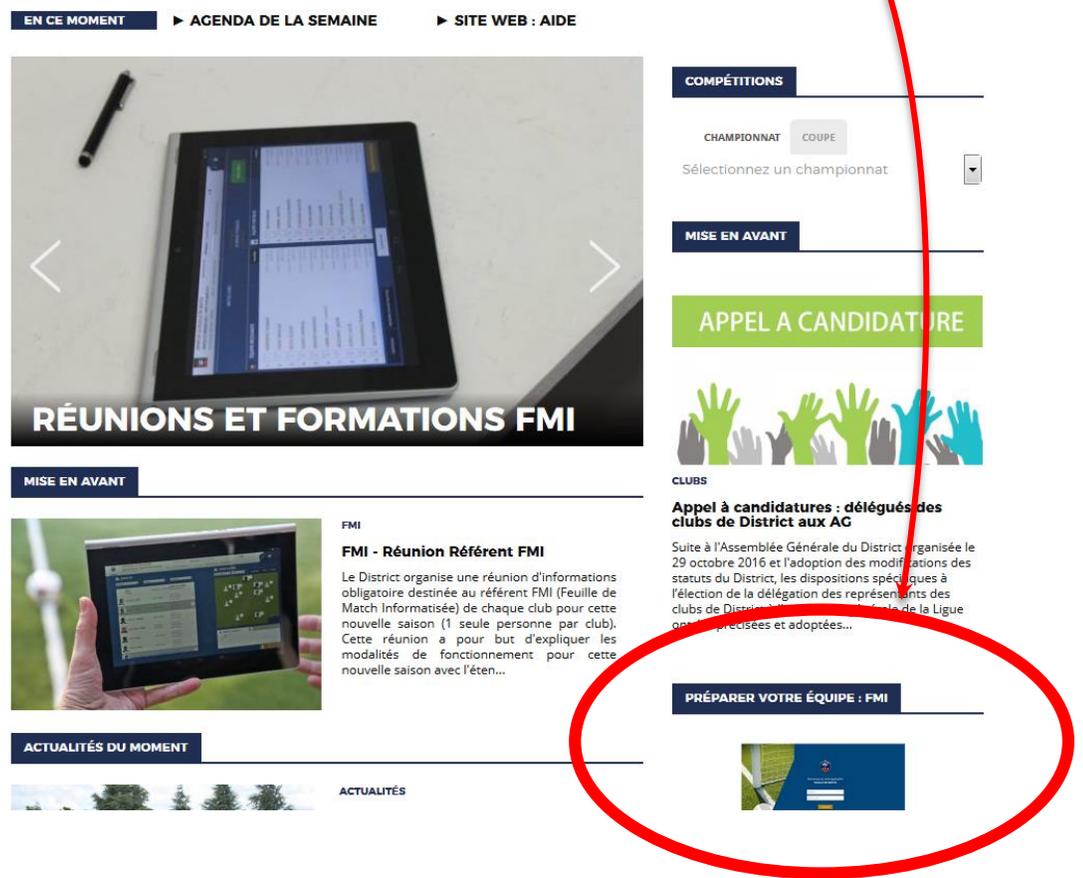
■ **Feuille de Match Informatisée (FMI)**

□ Préparation de la Feuille de Match

- Préparation à réaliser TOUJOURS sur fmi.fff.fr
- Utiliser la tablette uniquement le jour du match par le club recevant



Accès direct au site dédié depuis la page d'accueil du site Internet du District



■ Feuille de Match Informatisée (FMI)

□ Rappel

Actualiser ou identifier votre référent FMI sur Footclubs dans les membres du club



- Organisation
- Identité club
- Utilisateurs Footclubs
- Membres du club
- Educateurs du club
- Centres de gestion
- Procès-verbaux
- Licences
- Compétitions
- Autres clubs
- Liens

■ Organisation > Membres du club

[En savoir +]

Cette fonction permet d'afficher et de modifier les personnes qui possèdent un titre ou une fonction particulière dans l'organisation seulement, l'historique de tous les membres du club est affiché. Il est possible de consulter et de modifier les coordonnées de la page de début et de fin de la fonction, il faut cliquer sur le libellé du titre. Un nouveau membre du club ou une nouvelle fonction peuvent Fiche ORGANISATION n° 3 : [Les membres du club](#)

Nom Prénom

▲Titre	▲Nom	
Président (Bureau)		14
Correspondant		16
Secrétaire général (Bureau)		16
Trésorier (Bureau)		15
Responsable Jeunes		10
Référént Arbitre		02
Référént Proqramme Educatif Fédéral		21
Référént Sécurité		16
Correspondant Vétérans		10
Référént FMI		05
Responsable Ecole De Foot		10
Responsable U13 - U12		10
Responsable U11 - U10		21
Vice-Président		10
Secrétaire Adjoint		05

■ Feuille de Match Informatisée (FMI)

□ Clôture et renvoi de la feuille de match

- **Dimanche avant 20 heures (de préférence dès la clôture)**

TERE DIVISION SENIORS - GROUPE B Durée : 90' - STADE DE L'EVIN Dernière synchro : 12/03/2016 17:33

Rencontre Composition Faits de jeu Signatures

RÉSERVES AVANT MATCH RÉSERVES TECHNIQUES OBSERVATIONS D'APRÈS MATCH

Equipe recevante +
Equipe visiteuse +

Réserve techniques +

Observations d'après match +

Clôture de la feuille de match avec le mot de passe créé par l'arbitre

SIGNATURES D'APRÈS MATCH

Identification Signer Identification

Equipe absente Equipe absente

Signature équipe recevante Signature arbitre Signature équipe visiteuse

Nombre de déverrouillages : 0

MODIFIER

CLÔTURER la feuille de match

■ Feuille de Match Informatisée (FMI)

❑ Échec FMI

 <p>14 rue du Leinster - CS 44502 44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex</p> <p>C50 - Août 2017</p>	<h3>Rapport suite à échec Feuille de Match Informatisée</h3>
	<p>Lorsque la feuille de match informatisée n'a pas été utilisée jusqu'à son terme, il est demandé la rédaction de ce rapport. Chaque partie concernée rédige la partie le concernant et le transmet séparément.</p> <p>Ce rapport est à renvoyer par le club recevant joint à la feuille de match, par le club visiteur et par l'arbitre au plus tard le plus ouvrable après la rencontre à : sduret@foot44.fff.fr. Il sera transmis pour étude et si nécessaire à la Commission Sportive pour suite à donner.</p>

Numéro match	Club recevant	Club visiteur	Nom de l'arbitre	Score

Répondre OUI ou NON	Utilisateur (Nom Prénom)	Connexion FMI jour du match	Création mot de passe rencontre	Composition validée	Signature avant match	Signature après match
Club recevant						
Club visiteur						
Arbitre						

Précisez exactement les raisons qui n'ont pas permis l'utilisation de la FMI jusqu'au terme

Remarques de l'arbitre

Lorsque la feuille de match informatisée n'a pas été utilisée, **il est obligatoire de faire une feuille de match papier.**

Il est aussi nécessaire de rédiger de ce rapport d'échec par les deux clubs et l'arbitre.

Chaque partie concernée rédige après le match ce rapport en complétant correctement la partie le concernant.

Ce rapport est à renvoyer par le club recevant joint à la feuille de match, si possible avec des captures d'écran ou photos du problème rencontré

Ces documents sont à renvoyer sous 24h ouvrables à sduret@foot44.fff.fr

Ils seront transmis pour étude par la Commission pour suite à donner.



RÉUNION DE RENTRÉE
Seniors Masculins / Féminines
et Jeunes Masculins

- Mot du Président du District
- Protocoles Sanitaires
- Les Commissions
- Les Calendriers Saison 2020/2021
- Compétitions
- Discipline
- La Feuille de Match Informatisée (FMI)
- **Arbitrage**
- Les Labels FFF
- L-A NewsLetter
- Assemblée Générale
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR

■ Arbitrage

□ Désignations d'arbitres officiels

En début de saison,
un certain nombre de dossiers médicaux d'arbitres ne sont pas validés
Les premières formations de nouveaux arbitres n'ont pas commencé et ne permettent pas de **compenser jusqu'à novembre a minima**, le nombre d'arbitres ayant arrêté.

Cela a pour conséquence que les arbitres ne seront pas nécessairement désignés en Seniors Masculins D3, Seniors Féminines D1 et championnats jeunes en début de saison.

Arbitrage

Formations Initiales en Arbitrage (FIA)

Vous êtes passionné(e) par le football et attiré(e) par l'arbitrage ?
La formation initiale en arbitrage (F.I.A.) dispensée par l'IR2F de la Ligue de Football des Pays de la Loire est faite pour vous !
 Découvrez ci-dessous les prochaines sessions de formation.
 Comme cela a été le cas la saison passée, une formation 100% féminine sera proposée.



**INSTITUT RÉGIONAL
 DE FORMATION DU FOOTBALL
 DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE**

Inscription en ligne

2020-2021

Planning prévisionnel sous réserve de modifications

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 jours avant le stage

Dép		Lieu	Formation	Formation & Examen	Consignes CDA & Formation FMI	Volume Horaire	Frais pédagogique	Frais annexes Demi-pension	Frais annexes pension complète	Date limite inscription en ligne
FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES										
44	Session N°01 (internat majeurs uniquement)	CRT St Sébastien sur Loire	Samedi 03 - Dimanche 4 Octobre	Samedi 10 Octobre	Samedi 17 Octobre	24h	90 €	45 €	77 €	25/09/2020
44	Session N°02 (réservée aux mineurs)	CRT St Sébastien sur Loire	Lundi 19 - Mardi 20 Octobre	Vendredi 23 Octobre	Samedi 07 Novembre	24h	90 €	45 €	77 €	12/10/2020
44	Session N°03 (internat majeurs uniquement)	CRT St Sébastien sur Loire	Samedi 21 - Dimanche 22 Novembre	Samedi 28 Novembre	Samedi 05 Décembre	24h	90 €	45 €	77 €	13/11/2020
44	Session N°04 (internat majeurs uniquement)	CRT St Sébastien sur Loire	Samedi 16 - Dimanche 17 Janvier	Samedi 23 Janvier	Samedi 30 Janvier	24h	90 €	45 €	77 €	08/01/2021



RÉUNION DE RENTRÉE
Seniors Masculins / Féminines
et Jeunes Masculins

- Mot du Président du District
- Protocoles Sanitaires
- Les Commissions
- Les Calendriers Saison 2020/2021
- Compétitions
- Discipline
- La Feuille de Match Informatisée (FMI)
- Arbitrage
- **Les Labels FFF**
- L-A NewsLetter
- Assemblée Générale
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR

► Pour les clubs labellisés et les clubs souhaitant s'engager dans une démarche de labellisation

Réunion mardi 29 septembre (19h en visio)

- Réunion de présentation des Labels FFF
- Présentation par Lydie Charrier CTR DAP Ligue des Pays de La Loire en co-animation avec Arnaud VAUCELLE (CTR DAP), Jean-Charles GUÉRIN (Élu du District 44 – référent Labels FFF) de Rudolph BLANCHARD (CTD DAP - référent Labels FFF), et la collaboration des CTD du District 44 : Karl MARCHAND (CTD PPF), Thomas RÉGENT et Sébastien CORNUAULT (tous deux CTD DAP) et les élus accompagnateurs du District de Football de Loire-Atlantique.



Autodiagnostic



Visites de club



Nomination au Label



Remise du Label



RÉUNION DE RENTRÉE
Seniors Masculins / Féminines
et Jeunes Masculins

- Mot du Président du District
- Protocoles Sanitaires
- Les Commissions
- Les Calendriers Saison 2020/2021
- Compétitions
- Discipline
- La Feuille de Match Informatisée (FMI)
- Arbitrage
- Les Labels FFF
- **L-A Newsletter**
- Assemblée Générale
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR

Pour permettre un meilleur suivi des communications à l'ensemble des acteurs d'un club,



les informations importantes sont communiquées
le JEUDI

sur la messagerie officielle et sur le site internet du District.

Référez-vous à ce document pour connaître toutes les informations importantes de la semaine

▪ **L-A Newsletter**

Sur le site du District > foot44.fff.fr

Comment retrouver l'article sur le site internet ?

(1) sur la page d'accueil cliquez ici



(2) cliquez ici sur l'article à la date souhaitée



Comment l'utiliser si je suis Secrétaire de club ?

(1) suite à la réception de ce document sur votre messagerie officielle

Les phrases **orange** correspondent à la catégorie ou personnes concernées par l'article écrit en noir.



TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR CETTE SEMAINE...



L-A
NEWSLETTER

JEUDI 6 FEVRIER 2020

• **Présidents, Secrétaires**

- ⇒ Date de l'**Assemblée Générale électorale** (01 juillet 2020) [> cliquez ici](#)
- ⇒ Opération « **Mesdames Franchissez la Barrière** » - 8ème et dernière édition [> cliquez ici](#)
- ⇒ **Développer la pratique Loisir** - Mardi 11 février, Présentation sur la mise en place d'une section Loisir [> cliquez ici](#)

• **Toutes les catégories**

- ⇒ **Dates des matchs en retard à jouer ou à rejouer** [> cliquez ici](#)
- ⇒ **La Lettre du Football Amateur** - n°1 Janvier 2020 [> cliquez ici](#)
- ⇒ **PV de la Commission Sportive** (PV n°15 Relevé de Décisions du 30/01/20) [> cliquez ici](#)
- ⇒ **PV de la Commission Sportive** (PV n°16 Relevé de Décisions du 30/01/20) [> cliquez ici](#)
- ⇒ **Tournois** - déclaration, règlements, liste, annonces ... [> cliquez ici](#)
- ⇒ **Annonces** - équipes recherchent matchs amicaux [> cliquez ici](#)

• **Responsables Techniques, Présidents**

- ⇒ **PV de la Commission Technique** (PV n°1 du 20/01/20) [> cliquez ici](#)

• **Arbitres, Référents arbitres**

- ⇒ **Rapport d'exclusion** - à compléter et envoyer **obligatoirement** par l'arbitre bénévole ou officiel [> cliquez ici](#)
- ⇒ **Les nouveaux arbitres stagiaires** - retour sur les réunions et la remise des écussons [> cliquez ici](#)

• **Seniors Masculins**

- ⇒ **Dates des matchs en retard à jouer ou à rejouer** [> cliquez ici](#)
- ⇒ **PV de la Commission Gestion des Compétitions Seniors Masculins Libre** (PV n°15 du 06/02/20) [> cliquez ici](#)

Comment l'utiliser si je suis Secrétaire de club ?

(2) dans l'exemple ci-dessous, vous savez que ces 2 articles vont intéresser, « a minima » :

- les arbitres du clubs
- le référent arbitre du club

• **Arbitres, Référents arbitres** -----

- ⇒ **Rapport d'exclusion** - à compléter et envoyer **obligatoirement** par l'arbitre bénévole ou officiel [> cliquez ici](#)
- ⇒ **Les nouveaux arbitres stagiaires** - retour sur les réunions et la remise des écussons [> cliquez ici](#)

(3) charge à vous de leur transmettre (par mail ...) via le lien situé en haut à gauche de votre ordinateur

- soit la L-A NewsLetter entièrement
- soit les liens des articles qui leurs sont destinés



RÉUNION DE RENTRÉE
Seniors Masculins / Féminines
et Jeunes Masculins

- Mot du Président du District
- Protocoles Sanitaires
- Les Commissions
- Les Calendriers Saison 2020/2021
- Compétitions
- Discipline
- La Feuille de Match Informatisée (FMI)
- Arbitrage
- Les Labels FFF
- L-A NewsLetter
- **Assemblée Générale**
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR



RÉUNION DE RENTRÉE
Seniors Masculins / Féminines
et Jeunes Masculins

ASSEMBLEES GENERALES

Samedi 26 Septembre (matin)

Limitée

à 1 personne par club*



*selon les mesures sanitaires actuelles



RÉUNION DE RENTRÉE
Seniors Masculins / Féminines
et Jeunes Masculins

QUESTIONS DIVERSES

à envoyer par mail

contact@foot44.fff.fr

jusqu'au lundi 21 septembre 2020



RÉUNION DE RENTRÉE
Seniors Masculins / Féminines
et Jeunes Masculins

une synthèse des réponses
sera diffusée
sur le site internet du District
la semaine prochaine



SAUVEZ DES VIES
RESTEZ PRUDENTS



RÉUNION DE RENTRÉE
Seniors Masculins / Féminines
et Jeunes Masculins

Merci de votre participation à tous

BONNE SAISON
SAISON 2020 / 2021

